

Santé et Affaires sociales

1. Résumé

	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	16'049'524.03	16'435'900.00	386'375.97
Produits	3'141'399.89	2'682'200.00	459'199.89
Total	12'908'124.14	13'753'700.00	845'575.86

	Comptes 2008 Fr.	Budget 2008 Fr.	Améliorations (+) Détériorations (-)
04.01 Secrétariat de direction	147'353.12	166'000.00	18'646.88
04.02 Guichet social - Administration	9'896'933.57	10'567'500.00	670'566.43
04.11 Aide sociale	1'577'464.35	1'660'500.00	83'035.65
04.13 Agence AVS/AI	802'554.34	856'000.00	53'445.66
04.21 Planning familial	194'927.84	205'100.00	10'172.16
04.31 Centre d'orthophonie	288'890.92	298'600.00	9'709.08

Suite aux élections communales du printemps 2008 et à la nouvelle répartition des dicastères, la section des Affaires sociales a été rebaptisée *Section de la Santé et Affaires sociales*. Elle regroupe certaines activités relevant précédemment du dicastère des Hôpitaux ainsi que les 5 offices dépendant de celui des Affaires sociales ainsi que la Boutique d'Information Sociale (BIS) regroupés à la Rue Saint-Maurice 4, à savoir :

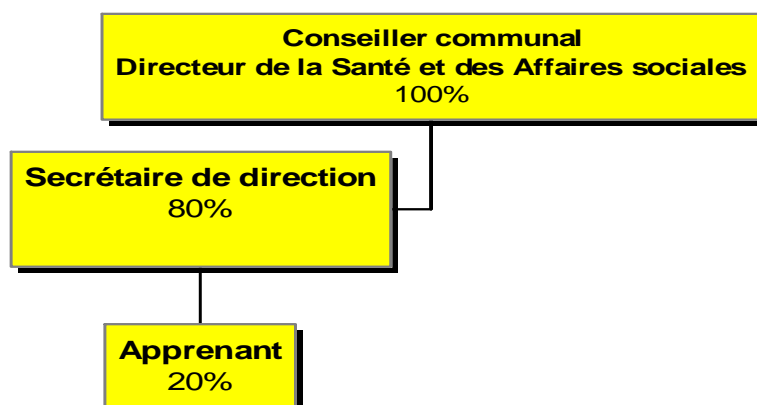
- l'Office de l'Aide sociale
- l'Agence communale AVS/AI
- le Guichet social et unité administrative (y compris la boutique d'information sociale BIS)
- le Planning familial
- le Centre d'orthophonie

Secrétariat de direction

1. Résumé

	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	147'353.12	166'000.00	18'646.88
Produits	0.00	0.00	0.00
Total	147'353.12	166'000.00	18'646.88

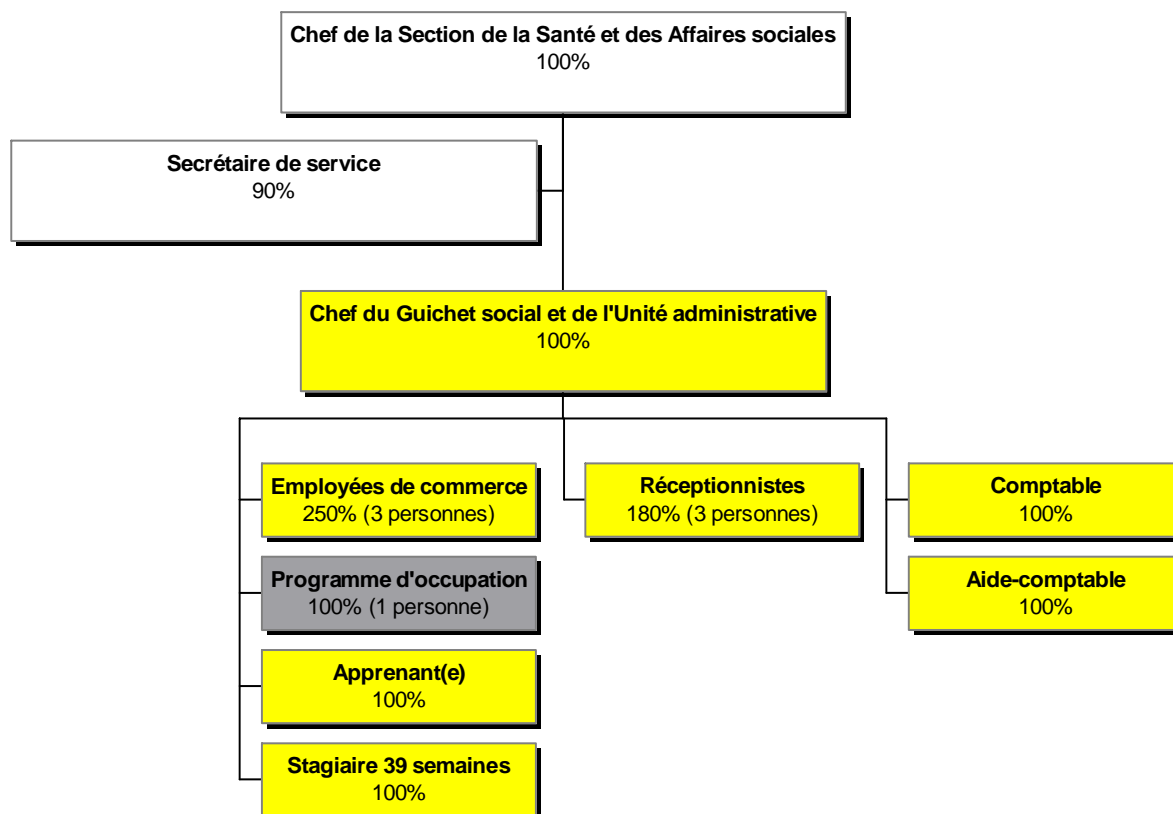
2. Personnel



Le poste de secrétaire de direction est occupé par Mme Nicoud (-Vanndevor) à un taux de 80%. Par souci d'économie, la direction a renoncé au réengagement d'un stagiaire en maturité professionnelle commerciale et le poste est dorénavant complété à 20% par les services de l'apprenant de commerce de la direction de l'Environnement.

Guichet social Unité administrative

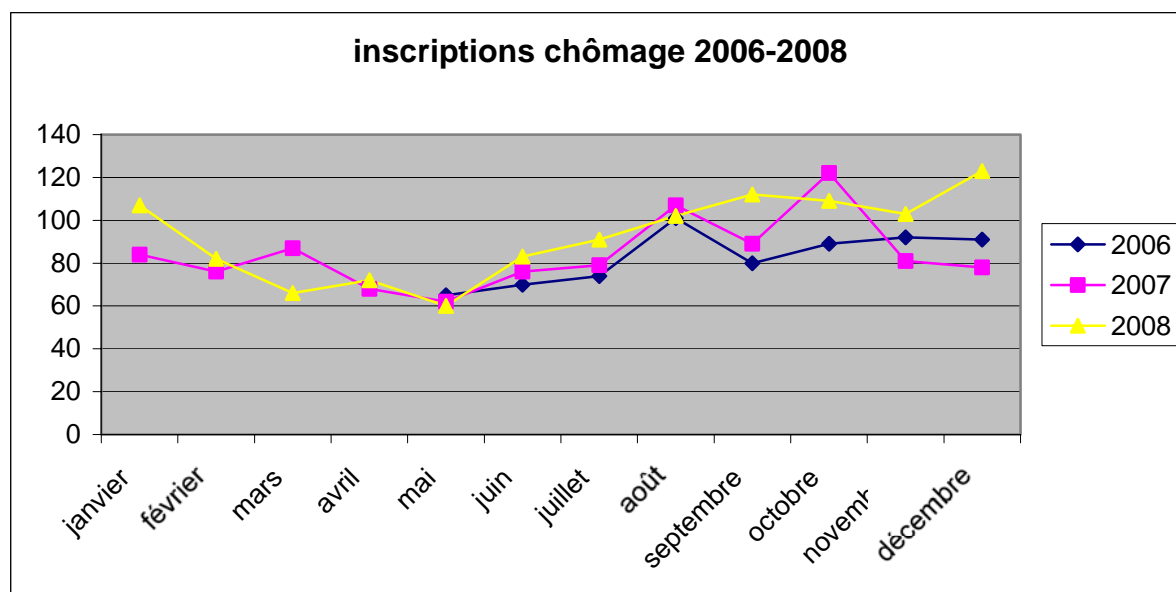
1. Réception – guichet unique



Le personnel de cette entité a pour tâche primordiale de procéder à la première prise en charge des personnes demandant l'aide sociale, des personnes sans emploi ou menacées de l'être, des personnes désireuses de s'adresser à l'Agence communale AVS/AI ainsi qu'au Planning familial et, plus généralement, d'informer les personnes souhaitant obtenir des renseignements dans le domaine des prestations sociales (Boutique d'Information Sociale). Il représente par conséquent ce premier contact avec notre administration dont l'importance psychologique n'échappe à personne. Il incombe effectivement à ces collaboratrices, tout en faisant preuve de retenue et de compréhension, de renseigner de manière générale les personnes sur les différentes démarches à entreprendre. Elles doivent en l'occurrence, selon une enquête effectuée dans le courant de l'année répondre à plus de **150** appels journaliers auxquels il faut ajouter une bonne centaine de personnes qui viennent à la réception dans ce même laps de temps, le tout pour **1.8** (1.8 en 2007) poste de travail. Nous noterons toutefois que le Conseil communal a donné son aval afin de renforcer ce poste de 0,2 unité dès le 01.01.2009.

Depuis le début 2008, les titulaires de cette fonction ont dû, en plus de leur travail habituel, procéder à différents contrôles pour pouvoir inscrire **1111** (1009 en 2007) personnes, leur fixer rendez-vous pour un premier entretien à l'ORPLN (Office régional de placement du littoral neuchâtelois), leur donner les renseignements d'ordre général ainsi que les informer

sur les différentes démarches à entreprendre, notamment leur obligation d'aller s'inscrire dans les plus brefs délais auprès d'une caisse de chômage.



2. Office du travail

Cet office a réuni les différents documents nécessaires pour préavis **251** (246) demandes d'emplois temporaires aux termes du règlement concernant les mesures de crise cantonale.

Chaque année un nombre croissant d'administrés – particuliers et entreprises – sollicitent notre service pour de multiples aspects liés à l'application du droit du travail. Ce centre de renseignements permet à bon nombre de travailleurs notamment non syndiqués ou ne disposant pas de moyens financiers nécessaires à consulter un avocat, de connaître leurs droits et obligations en cas de litige avec leur employeur. De par une intervention ciblée, le cas échéant par une médiation entre les parties, une très large majorité de conflits se règle de manière harmonieuse, permettant ainsi à la partie lésée d'éviter d'entamer une procédure judiciaire toujours coûteuse. Cette prestation revêt également un caractère préventif dans la lutte contre les abus en matière de droit du travail, notamment à destination des branches d'activités qui ne sont pas réglementées par une CCT ou un contrat-type de travail. Durant l'année sous revue, **52** (47) dossiers ont fait l'objet d'une instruction. Dans la presque totalité des cas le rétablissement des droits du (de la) travailleur(euse) a pu être obtenu.

Afin de permettre aux personnes à la recherche d'un emploi d'augmenter leurs possibilités en la matière, notre Office s'est équipé, gratuitement, il y a plus de quinze ans, d'un terminal SSI (Self Service Information). Nous nous plaignons ici à rappeler que tous les frais inhérents à l'utilisation de cet appareil sont pris en charge par la Confédération. Cet appareil a survécu aux différents déménagements vécus par l'Office du travail et nous continuons à mettre cet outil à disposition de nos administrés. Il permet aux personnes de tous les secteurs professionnels de s'informer sur les offres d'emploi ainsi que des places d'apprentissage libres, à l'échelle du territoire national. Chacun peut donc, durant les heures d'ouverture de notre Office, consulter ce terminal et, au besoin, imprimer les offres qui les intéressent, simplement et en toute discrétion. Notre personnel se tient naturellement à la disposition de celui ou celle qui désirerait un conseil personnalisé sur son fonctionnement ou sur les critères de recherche nécessaires. Toutes les offres d'emploi publiées dans les quotidiens

régionaux sont répertoriées et mises à jour sur des panneaux d'affichage situés à la réception.

En 2008, le chômage a continué d'être relativement stable et s'établissait aux environs de 2,6% sur le plan fédéral. Le nouveau taux de chômage, exprimé selon la catégorisation de « chômeurs inscrits » (c.f. définitions ci-après), s'établit pour l'année 2008 à **3.32%** (3.4%) au niveau cantonal et à **4.29%** (4.19%) en ville de Neuchâtel.

Sur le plan	Fédéral		Cantonal		Ville de Neuchâtel	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Taux de chômage des chômeurs inscrits ¹	2.52 %	2.60 %	3.40 %	3.30 %	4.19 %	4.29 %
Nombre de chômeurs inscrits (moyenne)	99'676	102'840	2'941	2'872	728	747
Demandeurs d'emploi	167'659		4'712	4'478	Pas d'info	Pas d'info

Remarque:

La catégorisation entre chômeurs et non-chômeurs n'est pas liée à la perception de prestations de l'assurance-chômage.

¹ Le taux de chômage sur le plan fédéral est calculé sur la base des données fournies par le dernier recensement (2000), soit 3 946 988 personnes actives.

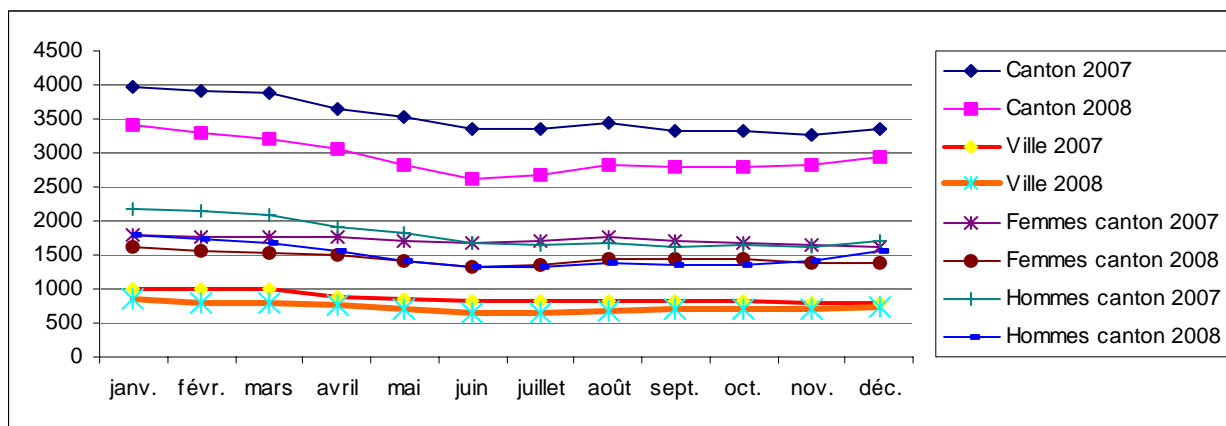
Définitions:

Chômeurs inscrits : personnes à la recherche d'un emploi, annoncées auprès d'un ORP, sans emploi, même temporaire, et disponibles immédiatement (sous 30 jours) pour la prise d'une activité à temps complet ou partiel.

Non-chômeurs inscrits : personnes à la recherche d'un emploi annoncées auprès d'un ORP, mais qui ne sont pas immédiatement disponibles (sous 30 jours) pour la prise d'une activité (Art. 72 LACI, mesures d'intégration professionnelle, cours de plus de 3 mois, maladie, service militaire ou PC) ou qui bénéficient d'une activité, même partielle, en gain intermédiaire. En sus, il y a lieu d'inclure les personnes qui effectuent leur délai de congé légal, mais qui bénéficient déjà des services d'un ORP.

Ces deux catégories conduisent à la notion de : DEMANDEURS D'EMPLOI.

Evolution mensuelle de la statistique du nombre de chômeurs dans le canton et en Ville de Neuchâtel en 2008 :



3. Secrétariat

Dans ce secteur qui réunit l'administration de l'Aide sociale, de la Caisse maladie et du secrétariat général de la Section, nous sommes dotés de 3.4 postes de travail. Ces personnes sont appuyées par une stagiaire (jusqu'en juillet 2008), un apprenti de 3^{ème} année, une apprentie de 1^{ère} année ainsi qu'une personne travaillant dans le cadre d'un programme d'occupation (jusqu'en juin 2008). Ici également, grâce à la décision du Conseil communal, nous allons pouvoir renforcer ce domaine à raison de 0.3 unité depuis le 01.01.2009.

L'appui à l'Aide sociale s'est concrétisé, en 2008 par quelques **4128** (4103) lettres. Les changements de caisse maladie ont généré plus de **930** (900) enregistrements de lettres pour 300 ménages.

La gestion de la Caisse maladie, elle, a voulu que nous traitions quelque **6096** (4435) factures, payions **4604** décomptes après contrôle et procédions au classement de plus de **5500** décomptes.

Outre le fait qu'il porte la responsabilité de la formation de nos deux apprenants, le secrétariat apporte également son soutien administratif à des institutions telles que le Groupe de travail en charge de la Coopération internationale technique et démocratique, les Ateliers Phénix ou l'association Edel's, ceci dans le cadre des missions confiées au Chef de section.

4. Boutique d'information sociale

Du fait de la nouvelle configuration des espaces et de la diminution de la surface d'exposition mise à disposition, la Boutique d'Information Sociale n'a pu accueillir aucune association ou exposition durant l'année écoulée. Cette question devra faire l'objet d'un réexamen afin de pouvoir donner un nouvel élan à ce volet de nos prestations.

Cours « l'ordinateur par le début »

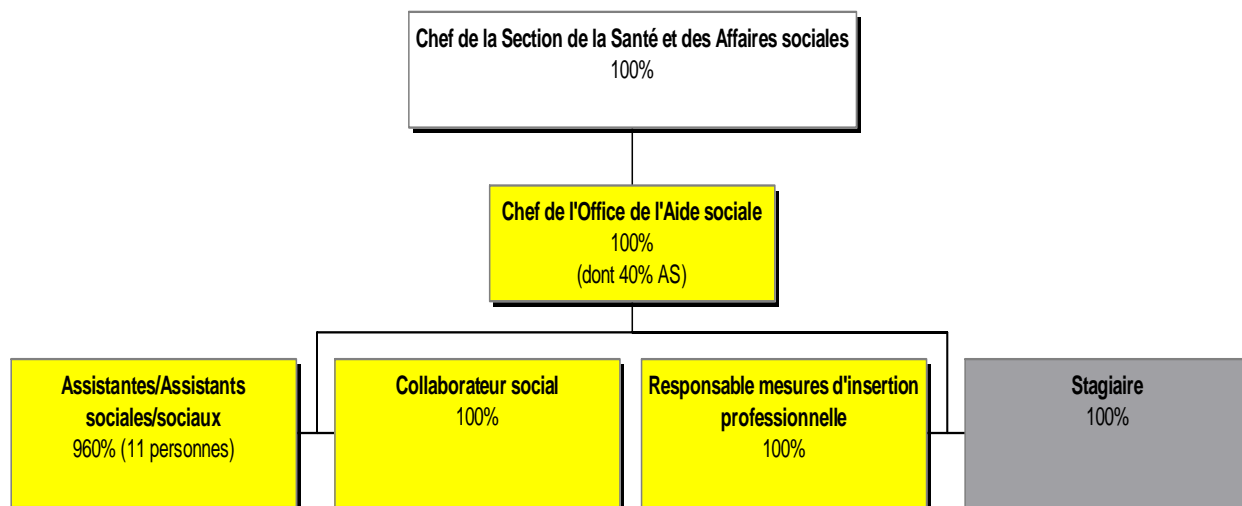
Cette année 2008 a été un peu particulière puisque, suite aux inondations, les salles mises à disposition par le Centre Electronique de Gestion, Passage Max-Meuron 6 à Neuchâtel où nous disposons de dix ordinateurs ainsi que d'un projecteur/beamer ont dû subir des travaux de réfection. Pendant cette période, les cours ont quand même pu avoir lieu dans une salle de l'Ecole Club Migros que nous avons louée à un prix de faveur.

Les cours « L'ordinateur par le début » ont toutefois eu lieu à raison de 98 demi-journées réparties sur le courant de l'année. Ces cours sont gratuits et sont destinés prioritairement aux personnes dépendant de l'Office de l'Aide sociale, de l'AI, du CSP ou de Caritas. D'autre part, le mardi en fin de journée, il leur est possible de venir tester leurs compétences dans ces mêmes locaux.

Nous avons eu le plaisir de couronner chacun de ces cours par une remise d'attestations. Ce sont ainsi **31** (26) personnes qui ont terminé leur formation avec succès. Ces cours répondent à un réel besoin et seront à nouveau organisés en 2009.

Office de l'Aide sociale

1. Personnel



Sans compter l'appui du secteur administratif, 14 personnes travaillent à l'Office de l'Aide sociale pour un équivalent plein-temps de 13 postes. Il n'y a eu aucun mouvement de personnel en 2008.

Depuis l'année 2006, l'Etat prend en charge le 40% des charges du personnel de l'Office (assistants sociaux, personnel administratif) selon le critère des dossiers actifs dans les trois derniers mois et selon une clef de répartition en fonction du nombre d'habitants.

Au cours de l'année écoulée, l'Office a accueilli les stagiaires suivantes :

- MOLLYCHELLI Mary, stagiaire assistante sociale, 2^{ème} année de formation, d'août 2007 à janvier 2008.
- DUPRAZ Virginia, stagiaire assistante sociale, d'avril 2008 à juin 2008.
- JEANRENAUD Charlotte, stagiaire assistante sociale, 2^{ème} année de formation, d'août 2008 à janvier 2009.
- RAMIREZ-BONATTO Valérie, stagiaire conseillère en insertion sociale et professionnelle, d'octobre 2008 à janvier 2009.

Après avoir connu un fléchissement des demandes d'aide sociale durant le premier semestre 2008, en raison notamment d'un contexte économique favorable, nous avons assisté à une recrudescence des demandes dès l'été, tendance qui s'est encore accentuée au cours du dernier trimestre.

Les personnes d'origine étrangère qui avaient été admises provisoirement sur notre territoire mais qui y séjournent finalement de longue date, voient depuis fin 2008 leur situation régularisée par le Service des Migrations (SMIG). Ainsi, cette population qui bénéficiait jusqu'alors de l'aide de la Confédération touche désormais l'aide sociale. Par ailleurs, notre service doit fréquemment suppléer à d'autres assurances ou prestations sociales (chômage, APG, mesures d'intégration,...) dans l'attente des décisions de ces dernières. Enfin, il convient de relever que divers changements annoncés aux niveaux des assurances sociales, vont avoir pour conséquence le durcissement des conditions d'accès à celles-ci, ainsi que dans certains cas la diminution de la durée de délivrance de leurs prestations.

Le contexte difficile dans lequel les assistants sociaux exercent leur activité ne permet de consacrer que peu de temps à accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale sur le chemin d'une autonomie durable. Toutefois, le développement des synergies mises en place avec nos partenaires étatiques et privés a permis une fois encore d'augmenter sensiblement le nombre de placements d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle.

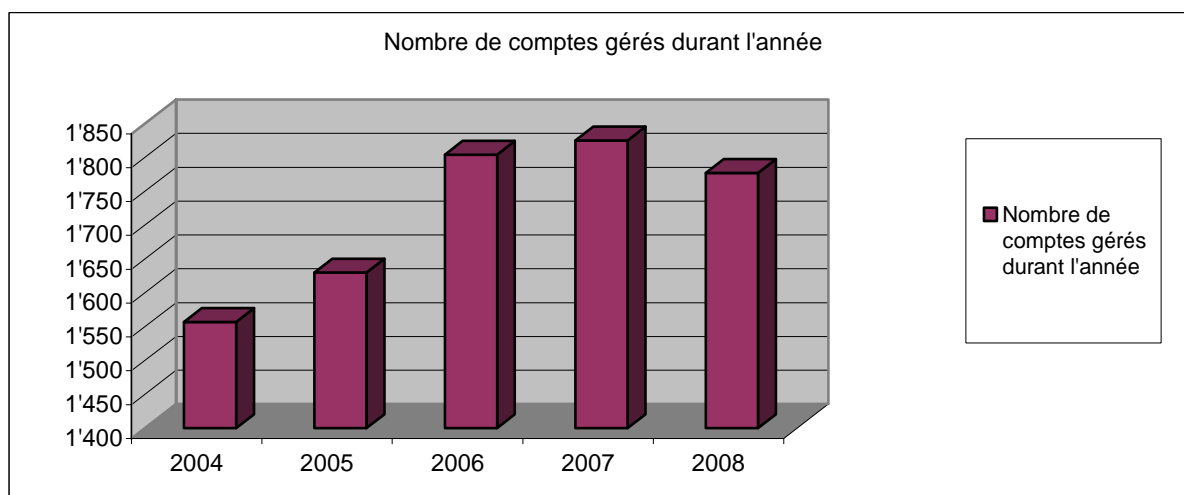
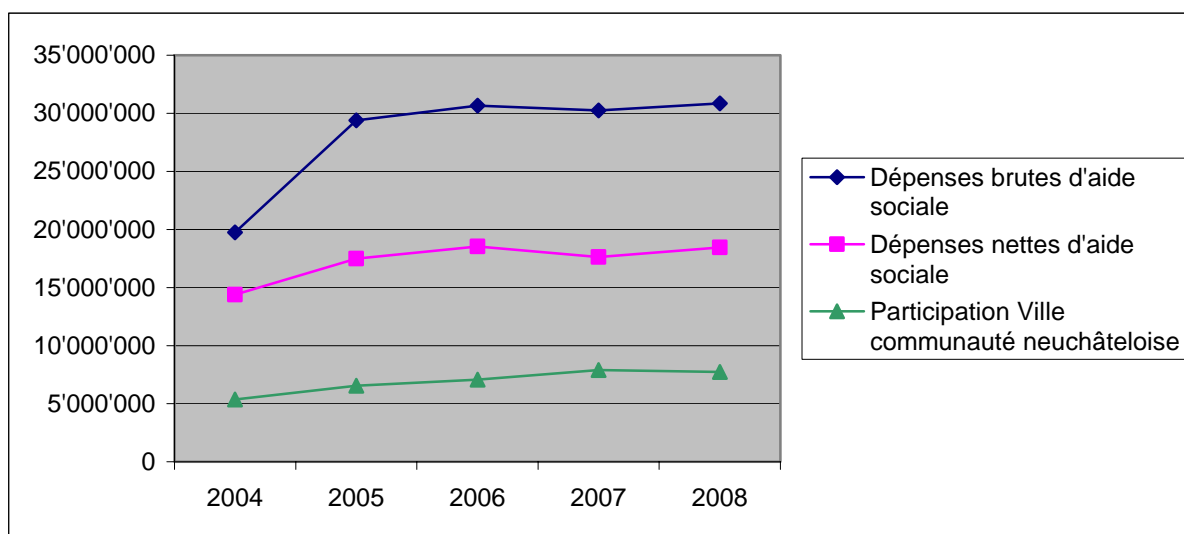
2. Statistiques et comptes

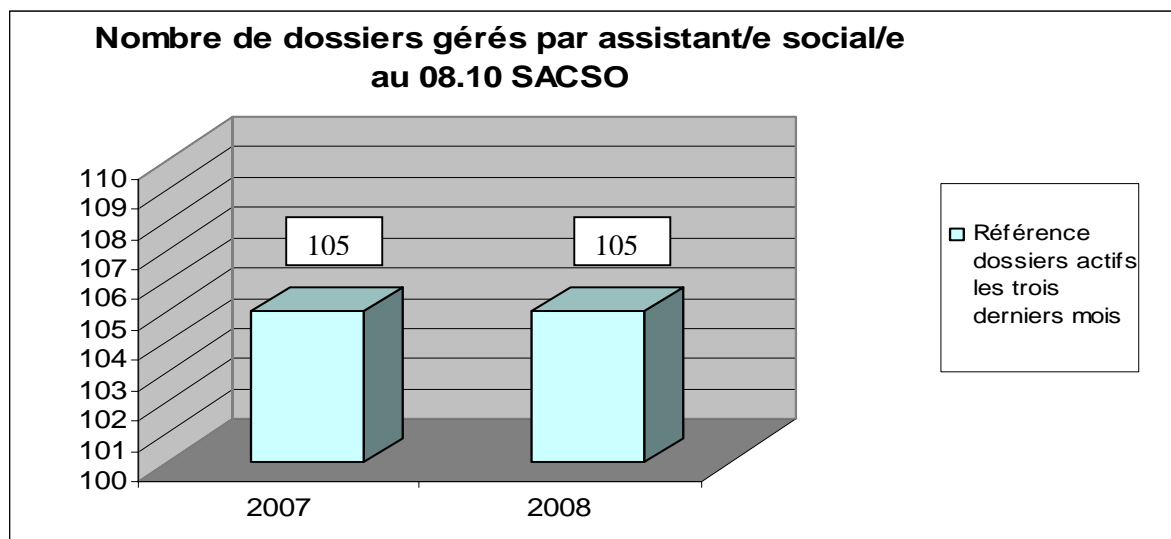
Les dépenses d'aide sociale s'élèvent, en 2008, à **Fr. 18'454'023.99** (Fr. 17'625'941.40 en 2007), dont **Fr. 31'849'745.49** de dépenses (Fr. 30'257'888.18 en 2007) et **Fr. 13'395'721.50** de recettes (Fr. 12'631'946.78 en 2007) pour un total de **1777** dossiers (1825 dossiers en 2007).

Nous avons **45** comptes en gérance en 2008 (53 en 2007) et nous avons ouvert **460** nouveaux comptes d'aide sociale en 2008 (491 en 2007).

En 2008, nous nous sommes occupés également de **11** (8 en 2007) dossiers pour le compte de la commune de Valangin pour une dépense de Fr. **62'241.--** (dépenses Fr. 114'819.45 et recettes Fr. 52'578.45).

La part communale à la communauté neuchâteloise d'aide sociale s'élève à **Fr. 7'725'777.80** (Fr. 7'892'730.10 en 2007), soit Fr. **238.53** par habitant (Fr. 241.51 par habitant en 2007).





3. Mesures d'insertion professionnelle

Durant l'année 2008, le secteur insertion sociale et professionnelle a encore amélioré la qualité du suivi et des placements de nos bénéficiaires.

En 2008, **400** (377) entretiens individuels ont été réalisés avec les participants(es) à une mesure d'insertion professionnelle, entretiens nécessaires pour établir un bilan préalable des acquis professionnels et un dossier de postulation pour initier une mesure d'insertion ou la modifier en fonction des progrès accomplis. Chaque participant(e) a également été convié(e) à un ou plusieurs entretiens de suivi, le cas échéant de concert avec l'assistant(e) social(e). Cet appui a favorisé, pour plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale, leur (ré-)intégration sur le marché du travail.

Les nouvelles collaborations ont permis au secteur Insertion professionnelle de favoriser la visibilité de nos usagers sur le marché du travail et d'augmenter leurs chances de retrouver un emploi stable.

En effet, une excellente coopération s'est développée avec plusieurs partenaires de la région. Ainsi plusieurs demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de stages ISP qui ont conduit à l'octroi de contrats de travail de durée déterminée ou indéterminée auprès de ces derniers. En outre, le réseau professionnel de nos bénéficiaires a aussi pu se développer via ces contrats ISP.

Les bonnes relations établies entre l'Office de l'Aide sociale et l'ORP du Littoral permettent toujours à nos bénéficiaires d'avoir accès à des séances d'information adaptées à leur problématique. Leur insertion professionnelle est ainsi favorisée et il est possible pour eux d'accéder par ce biais à diverses mesures, notamment des stages auprès de Littoral Trading (entreprise d'entraînement), des cours Croix-Rouge, de langues, de technique de recherche d'emploi, de bureautique, de coaching ou des AIT (Allocations d'initiation au travail).

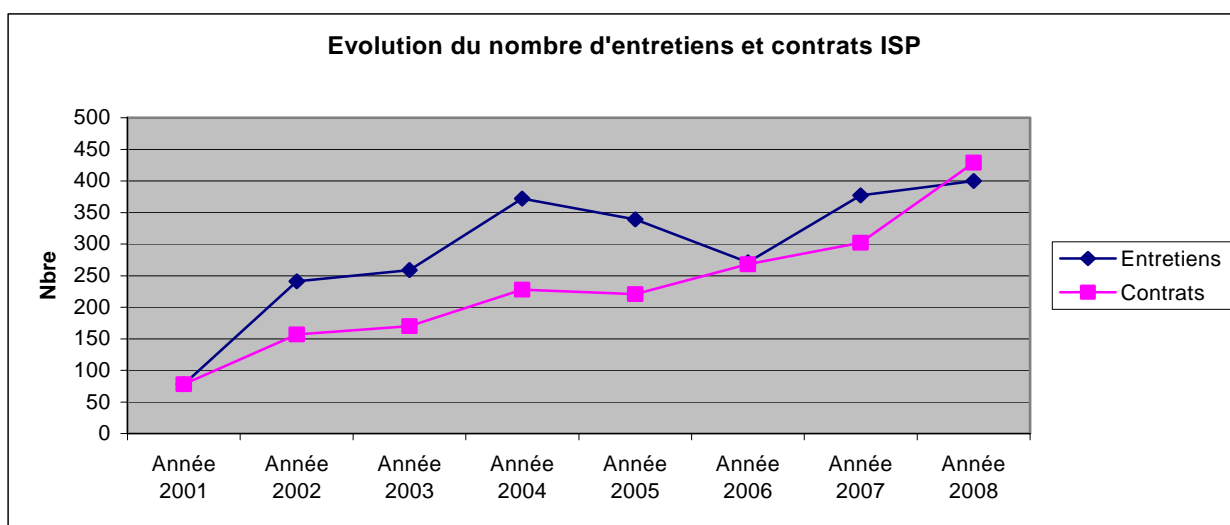
Le secteur Insertion professionnelle collabore également avec l'OROSP, dont trois psychologues-conseillers sont spécialisés dans l'orientation professionnelle des adultes.

Notre Office dispose également d'un bénévole présent 3 après-midi par semaine qui dispense des cours de français / mathématiques à une partie de nos usagers.

Enfin, dans le cadre du projet « jeunes » destiné aux personnes de moins de 30 ans bénéficiant de l'aide sociale, nous avons proposé 142 dossiers depuis l'été 2007.

Nous pouvons souligner que le nombre de personnes suivies par le secteur insertion professionnelle ayant trouvé une solution professionnelle est en augmentation durant l'année 2008.

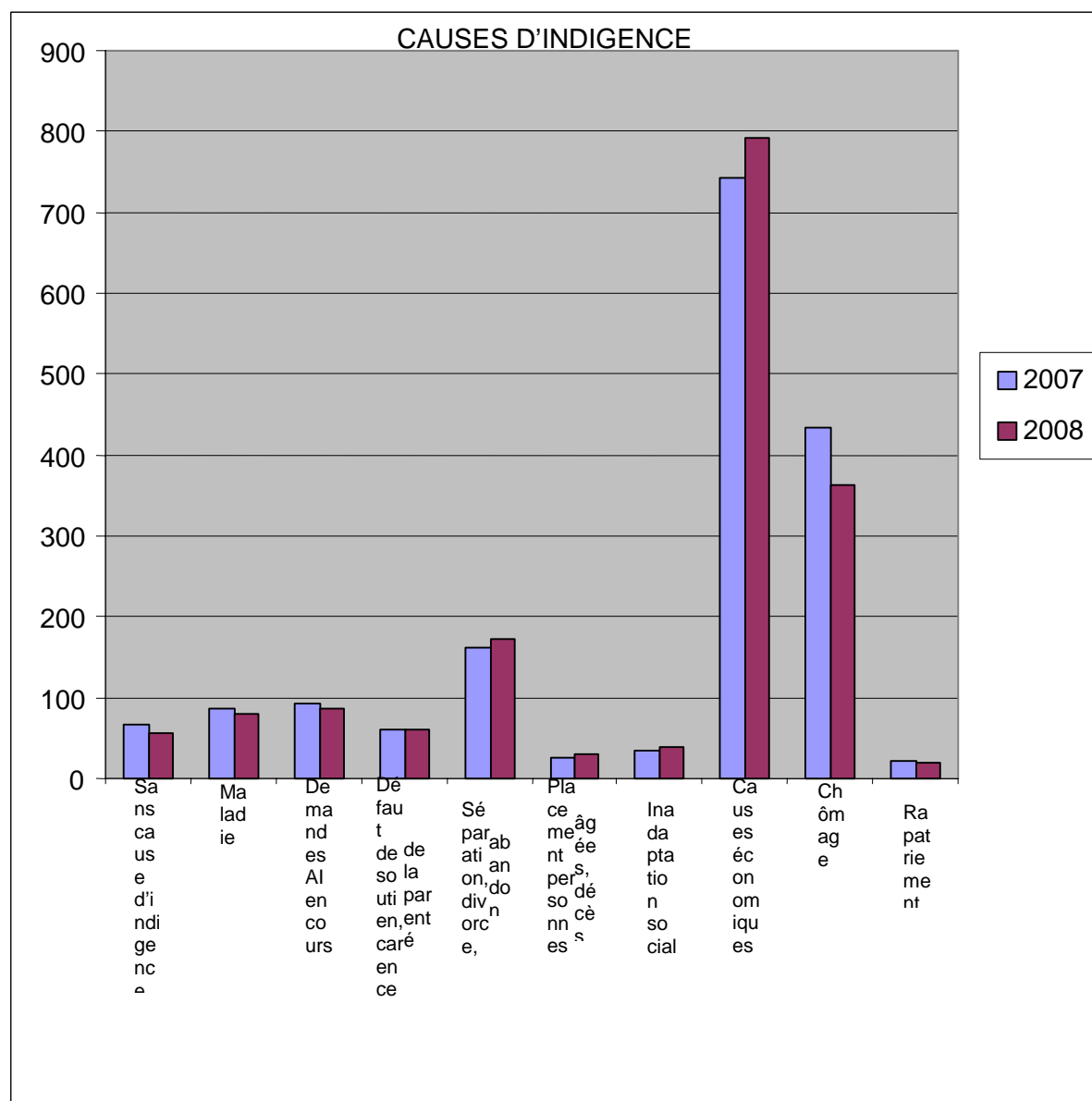
Grâce aux synergies mises en place avec les services communaux, cantonaux, les institutions para-étatiques et les programmes spécifiques d'insertion en entreprises, nous avons pu conclure **429** (302) contrats d'engagement et renouvellements durant l'année.



4. Causes d'indigence – statistiques 2007 et 2008

Causes d'indigence	2007	2008	Différence
• Sans cause d'indigence	67	56	-11
• Maladie	87	80	-7
• Demandes AI en cours	93	87	-6
• Défaut de soutien, carence de la parenté	60	60	0
• Séparation, divorce, abandon	162	173	+11
• Placement personnes âgées, décès	25	31	+6
• Inadaptation sociale	35	38	+3
• Causes économiques *	743	793	+50
• Chômage	433	363	-70
• Rapatriement	22	19	-3
TOTAL	1727	1700	-27

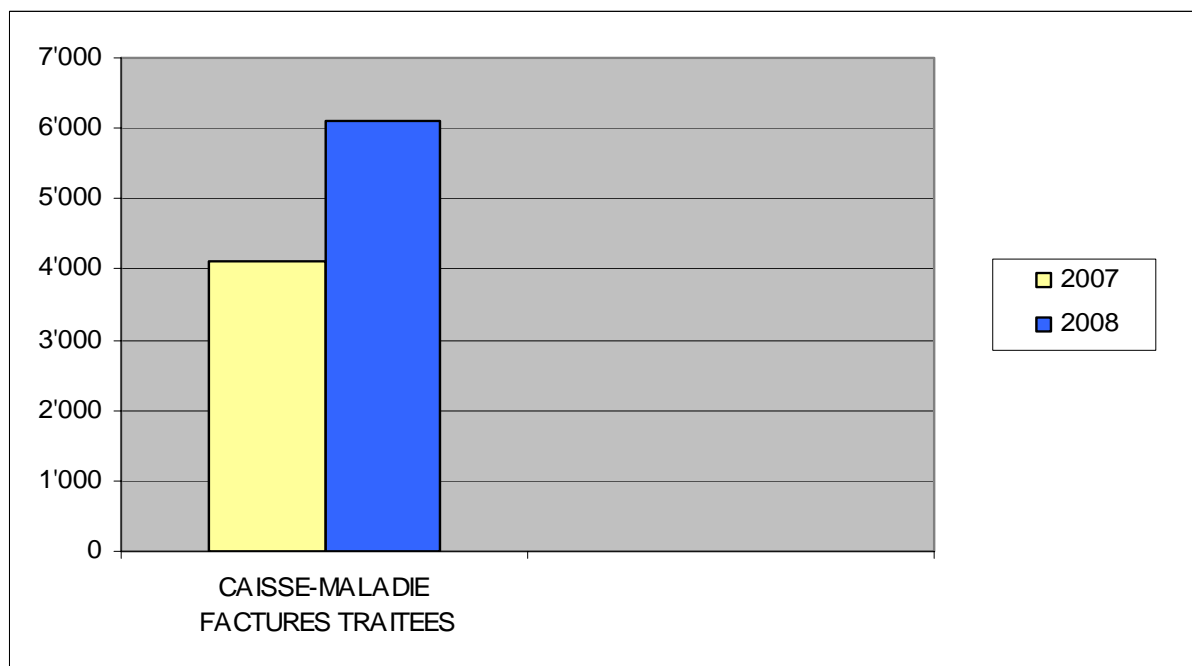
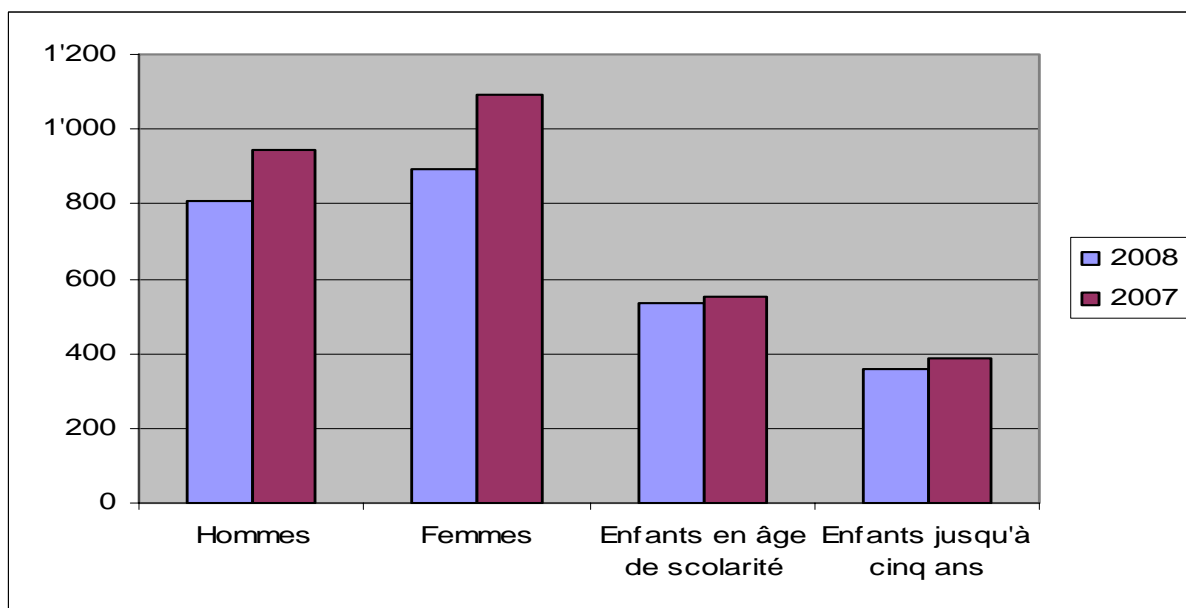
* Le phénomène des « working poors » s'est stabilisé en 2008. En effet, parmi le nombre de dossiers ouverts pour des causes économiques, on dénombre dans la catégorie "complément au revenu", 338 dossiers en 2008 contre 348 dossiers en 2007.



5. Gestion dossiers caisse-maladie

LAMO

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Hommes	810	943
Femmes	893	1091
Enfants en âge de scolarité	533	550
Enfants jusqu'à cinq ans	<u>359</u>	<u>385</u>
	2595	2969



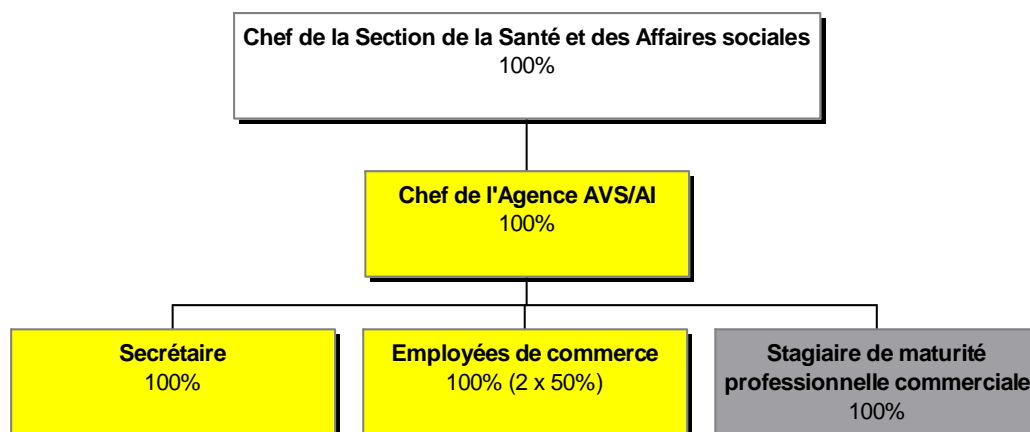
6. Prévoyance sociale – Autres subventions

Par le compte 04.02.365.99 « autres subventions », nous avons versé les subventions suivantes pour un total de Fr. 21'403.05 (2007: Fr. 22'500.--).

• CAP Association	Fr. 2'000.—
• Courte Echelle	Fr. 7'600.—
• Centre de rencontres et d'accueil	Fr. 2'375.—
• Recif	Fr. 4'150.—
• Mouvement des Aînés	Fr. 420.—
• Media NE	Fr. 3'858.10
• Ton Infirmière à la maison	Fr. 999.95
TOTAL	Fr. 21'403.05

Agence communale AVS / AI

1. Personnel



Mme Nadia Cutro, ayant terminé son stage avec succès, a été remplacée par M. Kevin Walder.

En fait, l'Agence communale AVS-AI compte 4 collaboratrices/teurs, occupant 3 postes (2 à 100%) + 2 postes (2 x 50%), plus un/une stagiaire de maturité professionnelle commerciale. Compte tenu du fort accroissement des activités qui apparaît au travers des statistiques ci-dessous, le Conseil communal a accepté de renforcer temporairement la dotation en personnel de 0.5 unité à partir du 1^{er} janvier 2009.

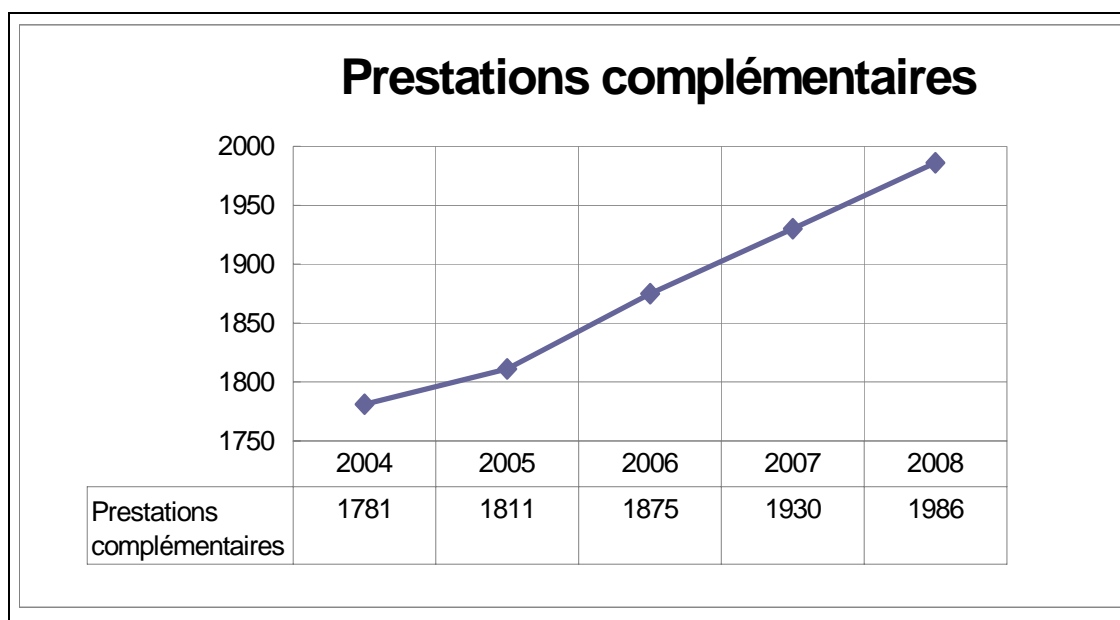
2. Activités

Conformément à l'art. 116 du règlement d'exécution de la Loi fédérale AVS/AI du 31 octobre 1947, l'Agence a assumé les tâches suivantes:

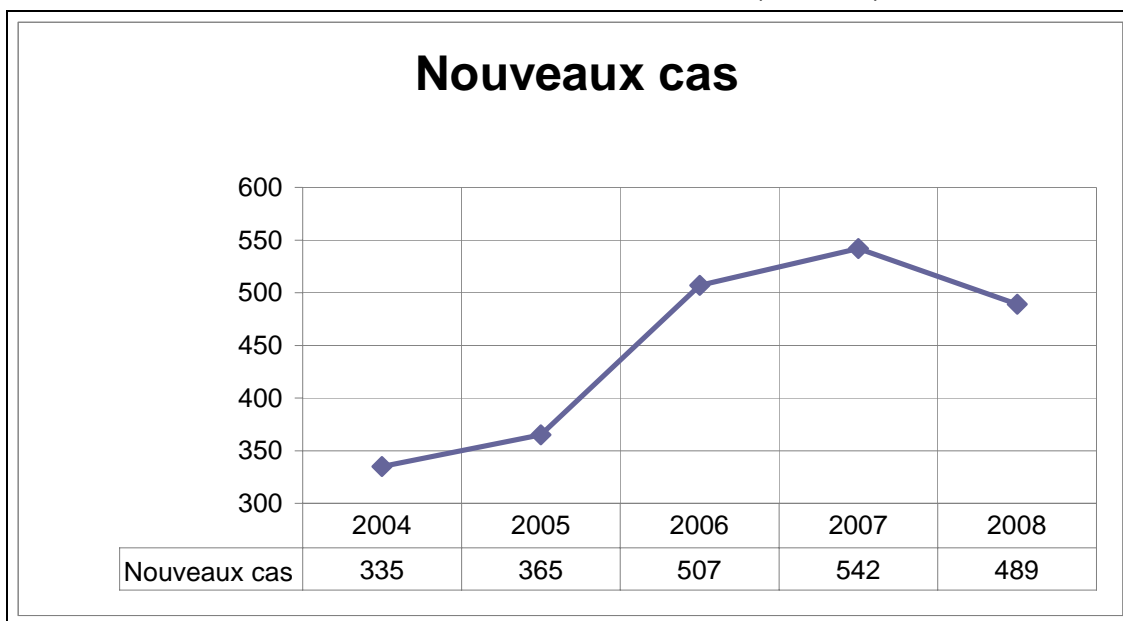
- 1) Information à la population quant aux démarches à effectuer en vue d'obtenir des prestations AVS/AI et remise des formules de prescriptions en la matière.

- 2) Contrôle en vue de l'assujettissement des entreprises ou des personnes de condition indépendante ainsi que des personnes n'exerçant aucune activité lucrative à la Loi AVS/AI.
- 3) Enquêtes diverses au sujet du droit de certains assurés aux rentes AVS/AI.
- 4) Etablissement de diverses formules, telles que :
 - Demande d'allocation pour impotence
 - Moyens auxiliaires
 - Demande de versement à un tiers
 - Demande de rente de survivants
 - Demande de certificat AVS
 - Divers
- 5) Enquête et réception d'attestation d'Ecole ou contrat d'apprentissage pour les Jeunes Gens (étudiants ou apprentis âgés de 18 à 25 ans) qui sont au bénéfice d'une rente complémentaire pour enfant AVS/AI ou d'une rente d'orphelin.
- 6) Mise à jour du fichier des membres (entreprises, indépendants, SAL).
- 7) Octroi des prestations complémentaires.
 Au 31 décembre 2008, les statistiques en la matière se présentent comme suit :

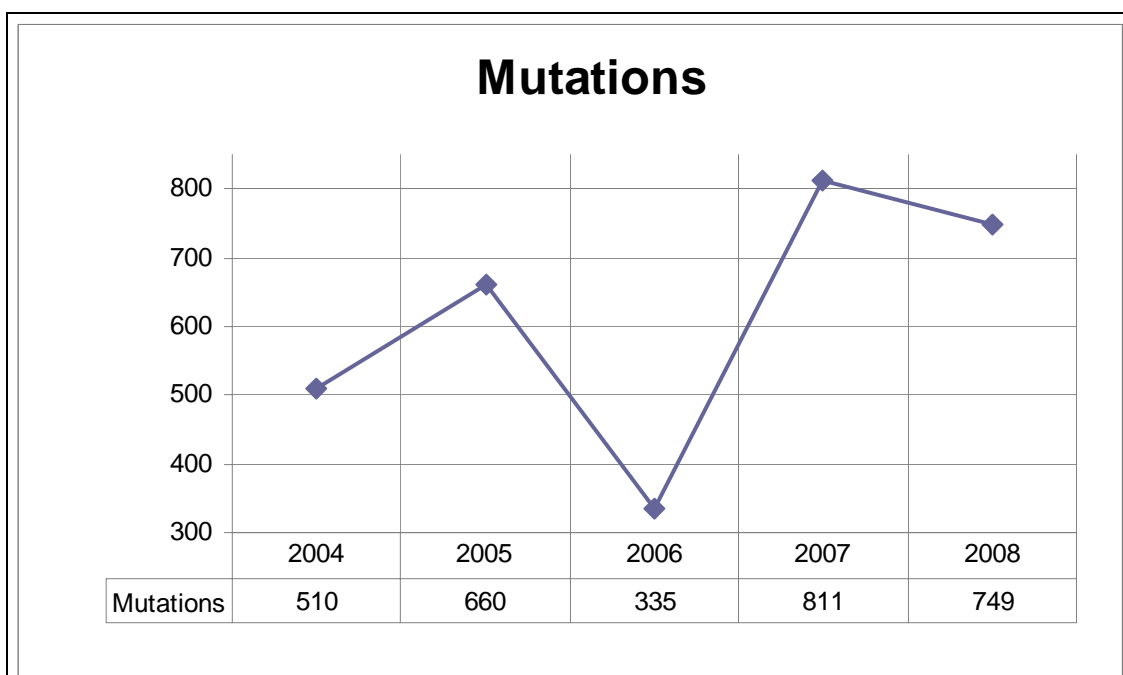
➔ Nombre de dossiers : **1'986** (+ 2.8%)



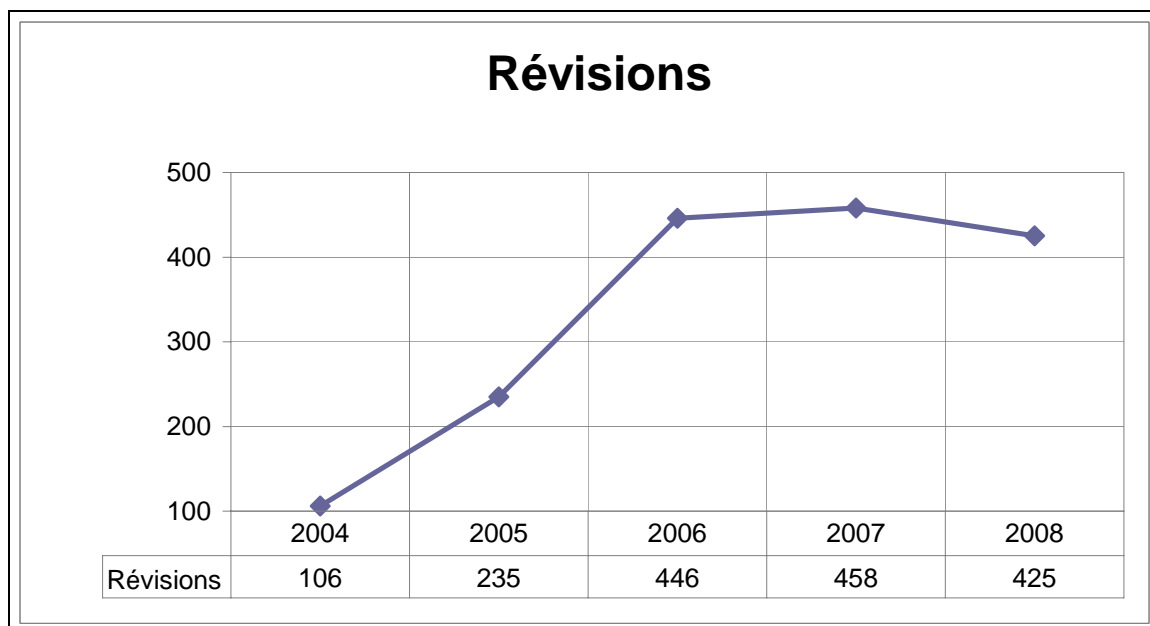
→ Nombre de nouveaux cas : **489** (- 10.8%)



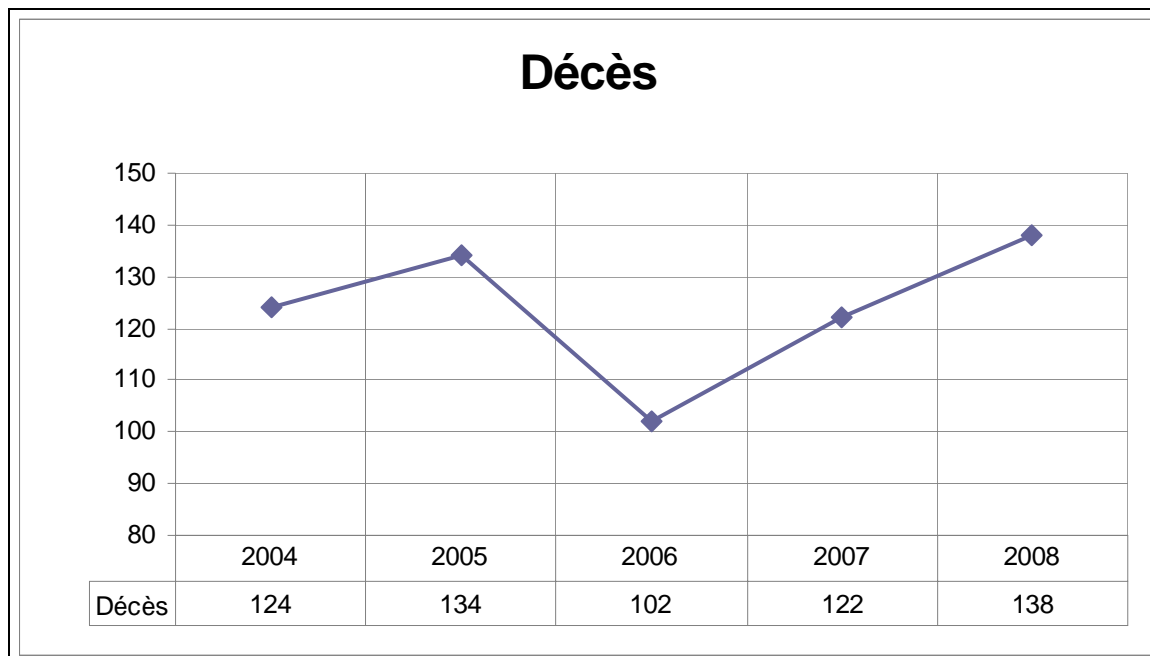
→ Nombre de mutations : **749** (- 8.3%)



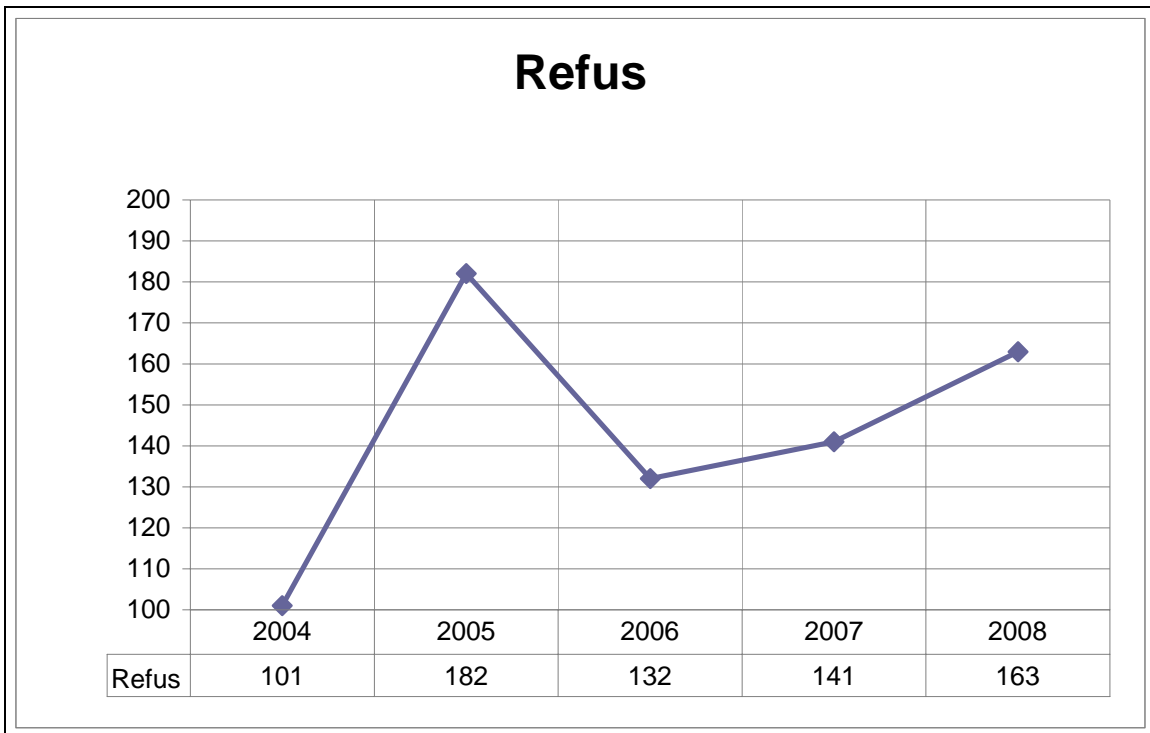
→ Nombre de révisions : **425** (- 7.7%)



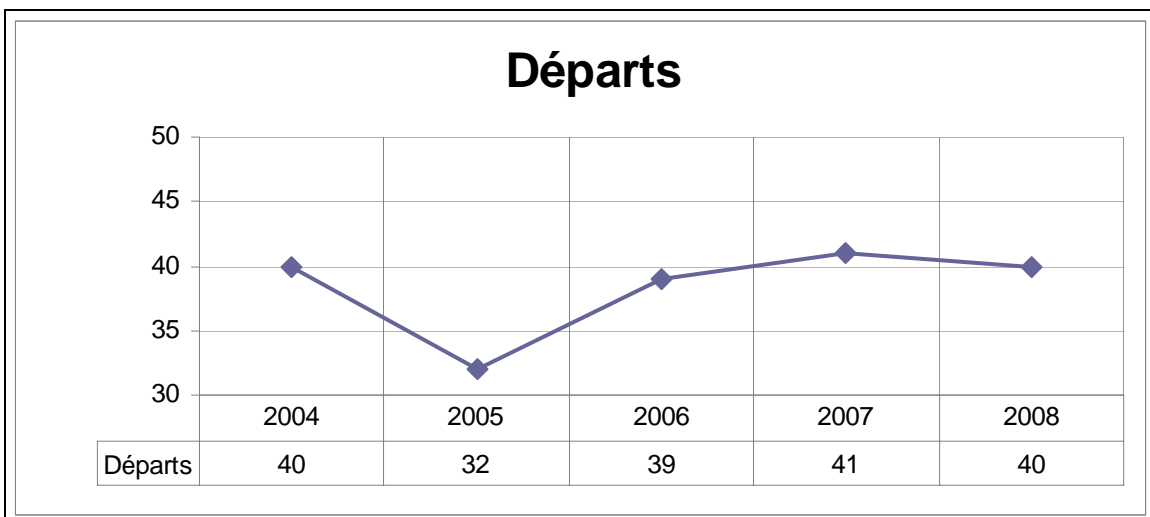
→ Nombre de décès : **138** (+ 11.6%)



→ Nombre de refus : **163** (+13.5%)

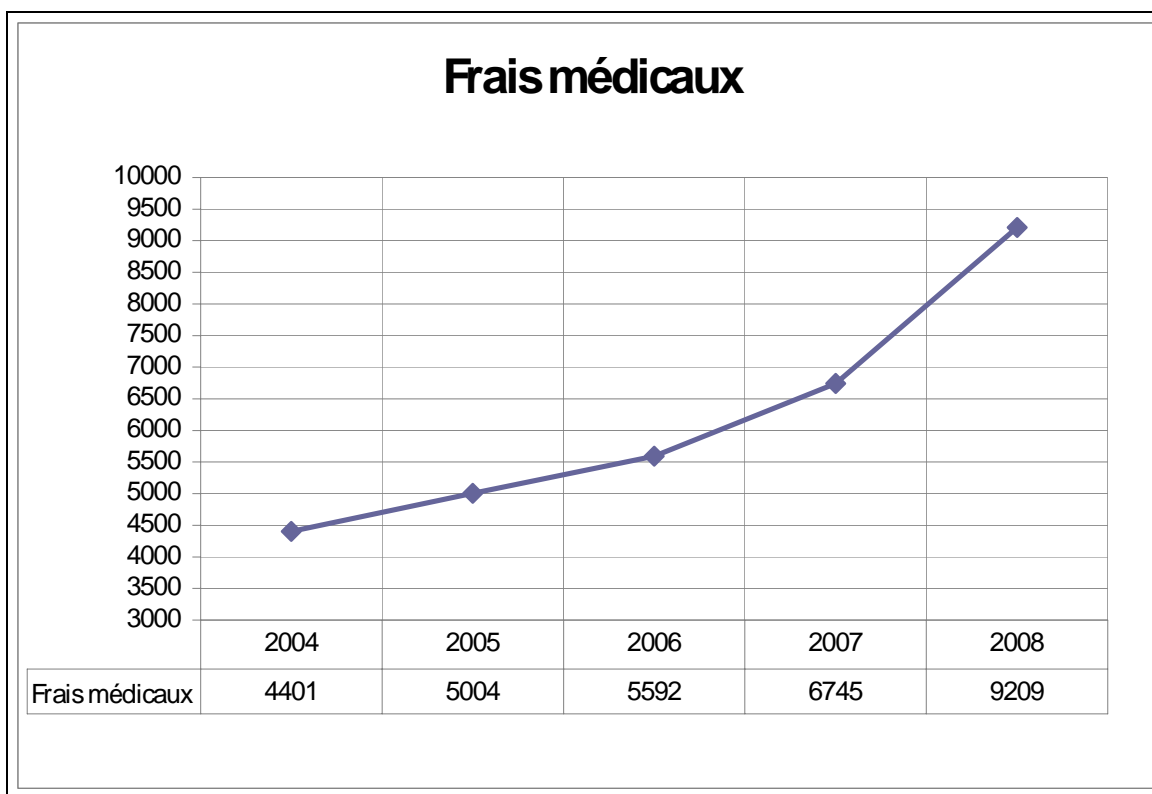


→ Nombre de départs : **40** (- 2.5%)



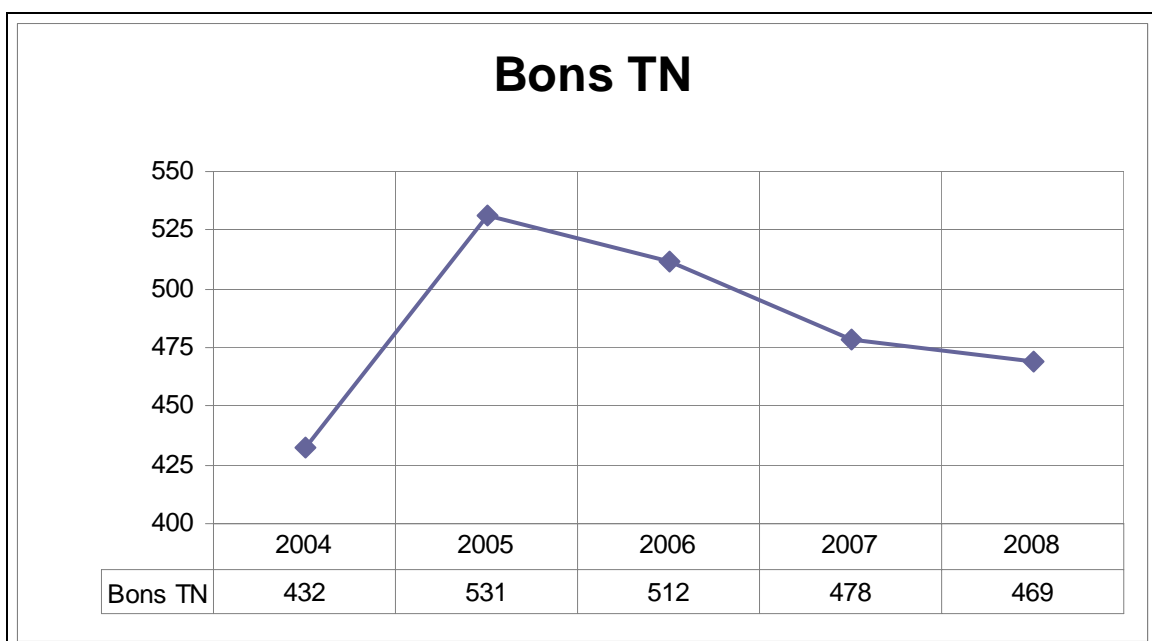
- 8) Etablissement des demandes de remboursements de frais médicaux jusqu'à concurrence de la quotité disponible auprès de la CCNC.

→ Nombre de frais médicaux : **9'209** (+26.8%)



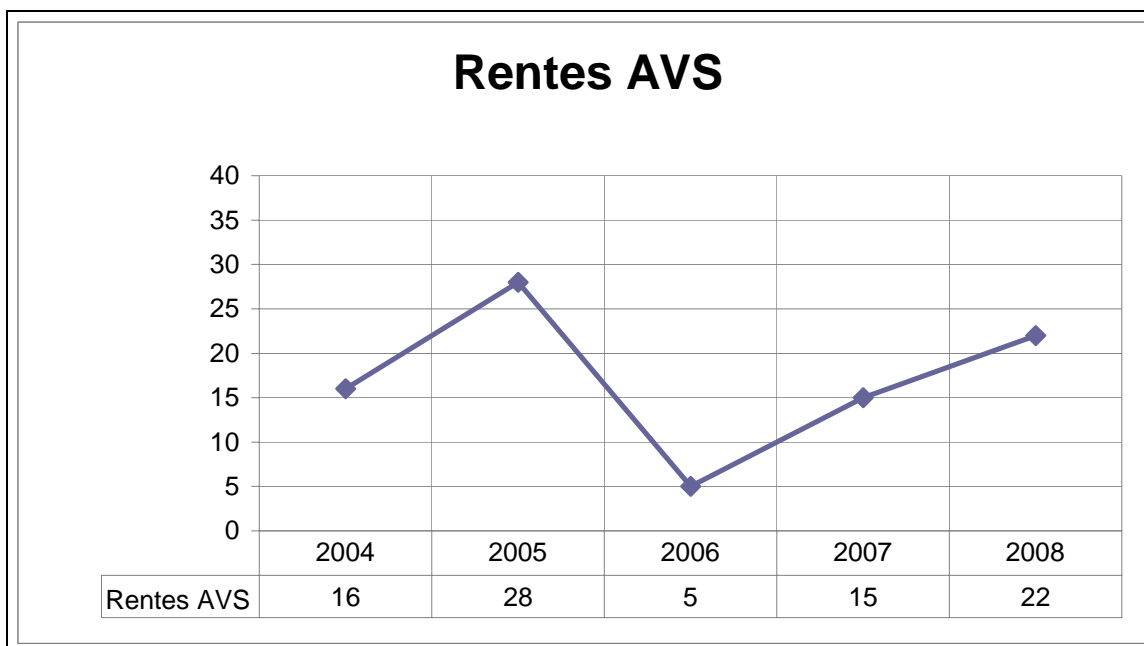
- 9) A la suite de l'arrêté du Conseil général du 3 novembre 1997 relatif à la participation de la Ville aux abonnements TN pour les bénéficiaires PC AVS/AI, l'Agence a été chargée de l'application de cette mesure sociale.

→ Nombre de bons TN : **469** (- 1.9%)

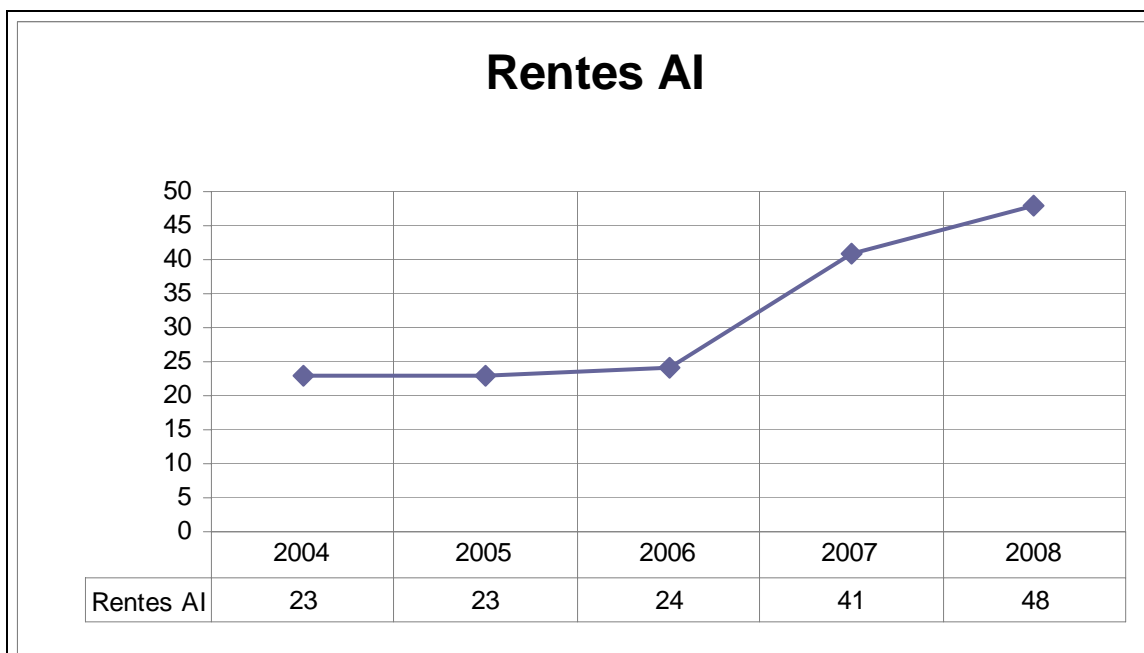


10) Établissement des demandes de rentes AVS et AI

→ Nombre de rentes AVS : **22** (+ 31.8%)



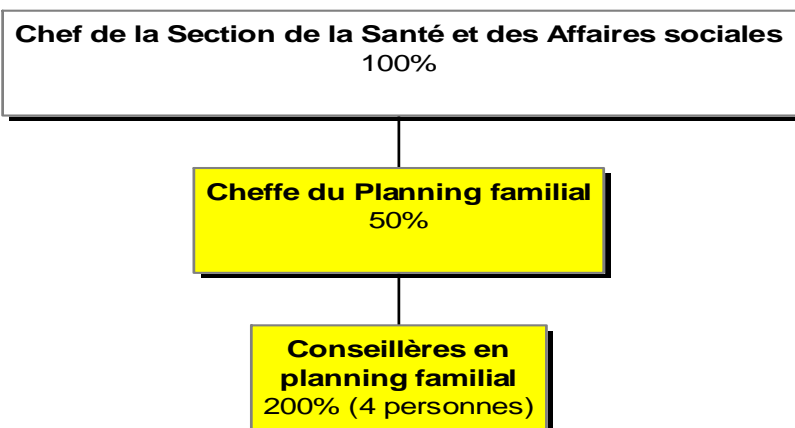
→ Nombre de rentes AI : **48** (+ 14.6%)



Récapitulatif des statistiques :

Statistiques Agence communale AVS/AI 2008							
Année	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2007-2008	En %
PC	1781	1811	1875	1930	1986	56	2.9%
Nouveaux cas	335	365	507	542	489	-53	-9.8%
Mutations	510	660	335	811	749	-62	-7.6%
Révisions	106	235	446	458	425	-33	-7.2%
Décès	124	134	102	122	138	16	13.1%
Refus	101	182	132	141	163	22	15.6%
Départs	40	32	39	41	40	-1	-2.4%
Frais médicaux	4401	5004	5592	6745	9209	2464	36.5%
Bons TN	432	531	512	478	469	-9	-1.9%
Rentes AVS	16	28	5	15	22	7	46.6%
Rentes AI	23	23	24	41	48	7	17.1%
Totaux	7869	9005	9569	11324	13738	2414	21.3%

Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse



Durant l'année 2008, il n'y a pas eu de changements dans le personnel du centre de Planning familial et de consultation en matière de grossesse.

1. Personnel

Cinq conseillères occupent deux postes et demi, soit :

- Madame Nadia Hügli Valois, responsable du service, à 50%
- Madame Irène Chollet Vial, à 50%
- Madame Dominique Ducry, à 50%
- Madame Catherine Stangl, à 50%
- Madame Catherine Robbiani, à 50%

2. Permanences et organisation du travail

En dehors des jours fériés, les conseillères ont assuré sans interruption les permanences les lundis, mardis et vendredis de 14 heures à 18 heures, et les mercredis de 13 heures à 19 heures; les jeudis après-midi sont réservés aux supervisions et colloques de travail et de fonctionnement de l'équipe.

Au Centre de planning familial, les matinées sont employées aux différents travaux administratifs: courrier, entretiens téléphoniques, démarches nécessaires lors des situations complexes, demandes de fonds, tenue des statistiques et mise à jour des dossiers, organisation des animations extérieures avec les écoles et les institutions, accueil des groupes d'élèves, réception des représentants pharmaceutiques ou autres collaborateurs, agencement des livres de bibliothèque.

La nette augmentation des accouchements au sein du Nouvel hôpital Pourtalès depuis 2 ans a nécessité que 2 conseillères soient présentes dans le service de gynécologie-obstétrique 4 à 5 matins par semaine. Elles ont rencontré **981 femmes** (983) en entretien individuel, **90 maris** (74) ont participé à la discussion. L'information porte sur la contraception et les questions liées au post-partum.

Une part importante du travail est enfin représentée par l'accueil de groupes divers, notamment les élèves des écoles secondaires et supérieures.

3. Statistiques

Toutes les données apparaissant dans le dossier constitué pour chaque personne qui consulte pour la première fois le planning familial, ainsi que les données récoltées lors des entretiens avec les femmes hospitalisées pour une interruption de grossesse sont informatisées, ce qui permet de suivre l'évolution et les changements dans notre clientèle.

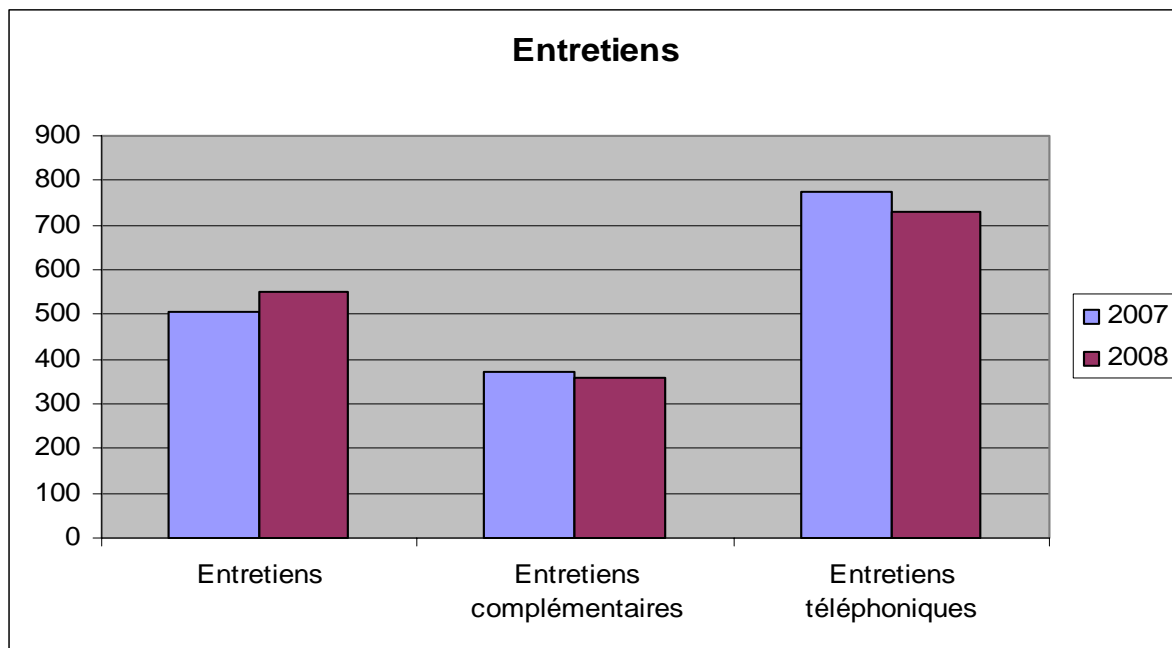
4. Consultations au Centre

550 personnes (505) sont venues pour un premier entretien.

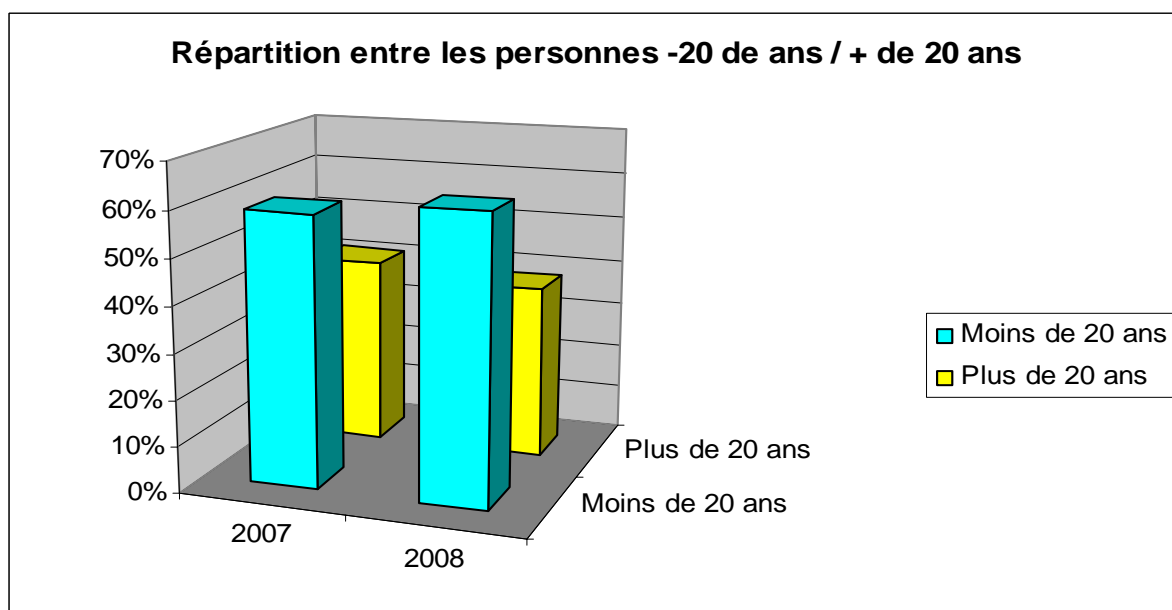
Parmi ces 550 personnes, certaines sont revenues une ou plusieurs fois pour un suivi, en fonction des questions et des problèmes abordés, ce qui représente **358 entretiens complémentaires** (370).

Certains entretiens ne sont pas comptabilisés dans les statistiques; il s'agit notamment d'étudiants venant chercher des informations pour un travail de maturité, ou d'enquêtes sur le fonctionnement du planning familial; en 2008, ceci représente **33** entretiens (24).

Une grande part des entretiens se fait également par téléphone, lorsqu'il s'agit de répondre à une demande spécifique ou de donner une information précise; ce type d'entretien peut aussi ultérieurement donner suite à un rendez-vous au Planning familial. Sur l'ensemble des **1756** (1775) appels téléphoniques, **732** (773) **donnent lieu à des entretiens téléphoniques.**



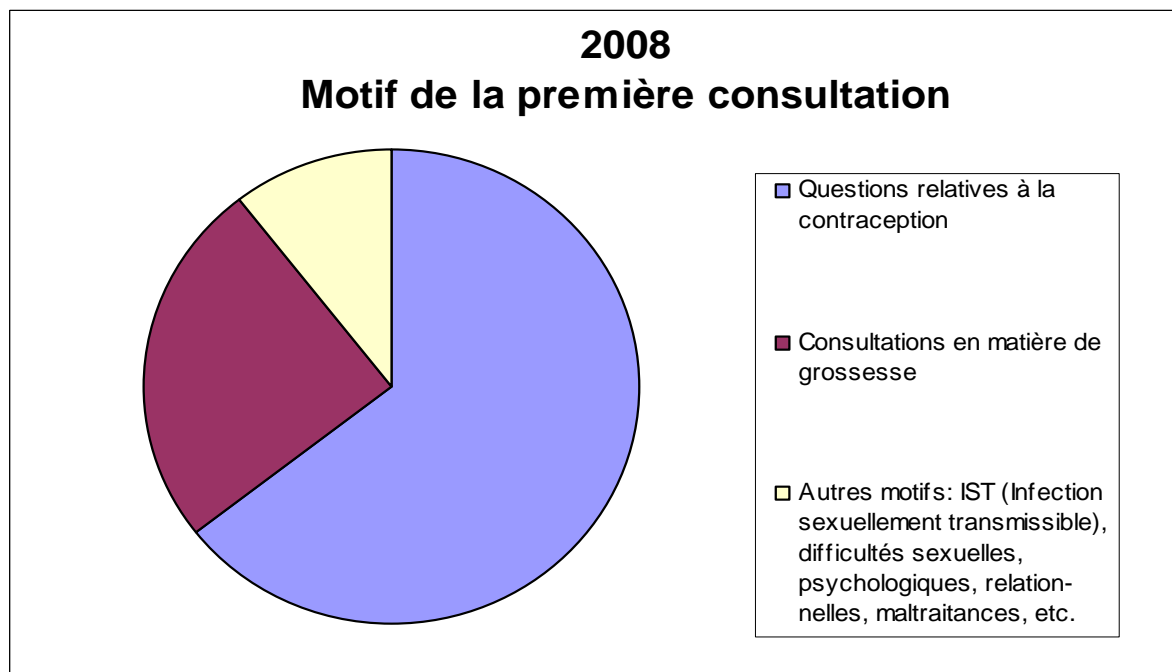
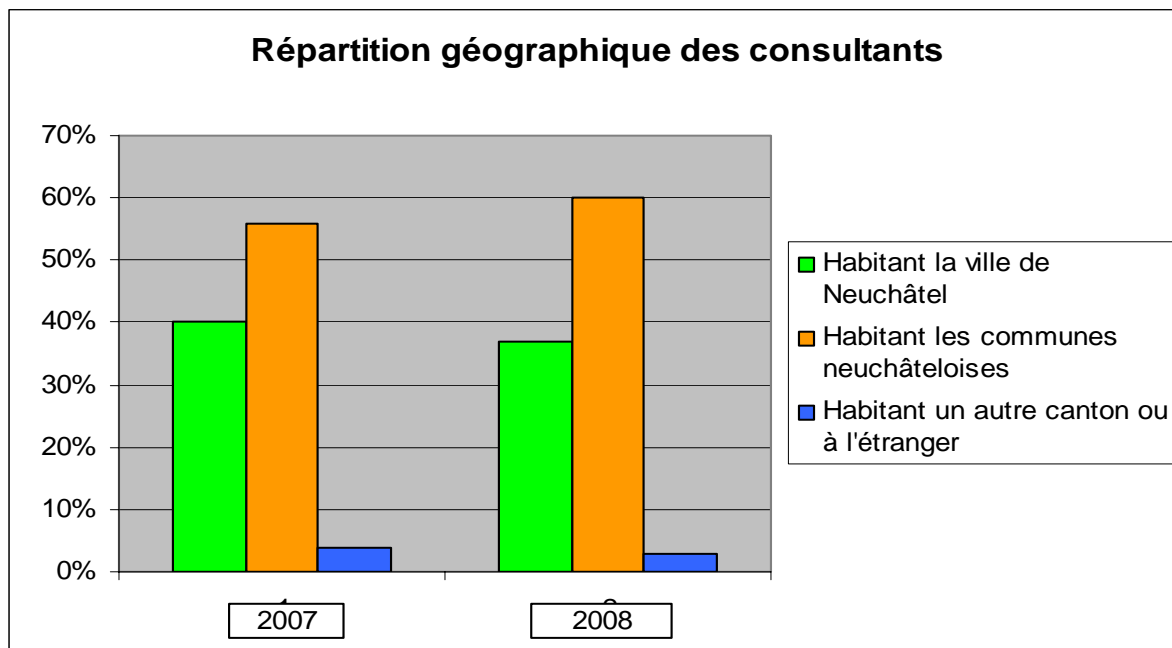
Le graphe suivant montre la répartition des personnes qui nous consultent en fonction de leur âge.



Répartition géographique des consultants

Les chiffres montrant la répartition géographique des consultants restent réguliers d'année en année.

En 2008 : **37%** (40%) des consultants habitent la Ville de Neuchâtel, **60%** (56%) les communes environnantes et **3 %** (4%) viennent d'autres cantons ou d'un pays étranger.



Motifs de consultation

64,5% (65%) des premiers entretiens sont liés aux questions sur la contraception (première démarche, changement ou suite de contraception, contraception d'urgence, problèmes divers).

25% (23%) relèvent du mandat de centre de consultation en matière de grossesse, soit tout ce qui touche au retard de règles, aux tests de grossesse, aux demandes d'interruption de grossesse, à l'ambivalence liée à la fertilité et au désir d'enfant, aux démarches de procréation médicalement assistée.

Dans ce dernier domaine, à la demande du gynécologue, des entretiens d'accompagnement parallèles aux traitements médicaux sont proposés aux personnes qui le souhaitent.

Les **10,5%** restants sont les entretiens liés à l'information sur les infections sexuellement transmissibles, les difficultés sexuelles, relationnelles ou psychologiques, aux violences et maltraitements, aux questions sociales et juridiques.

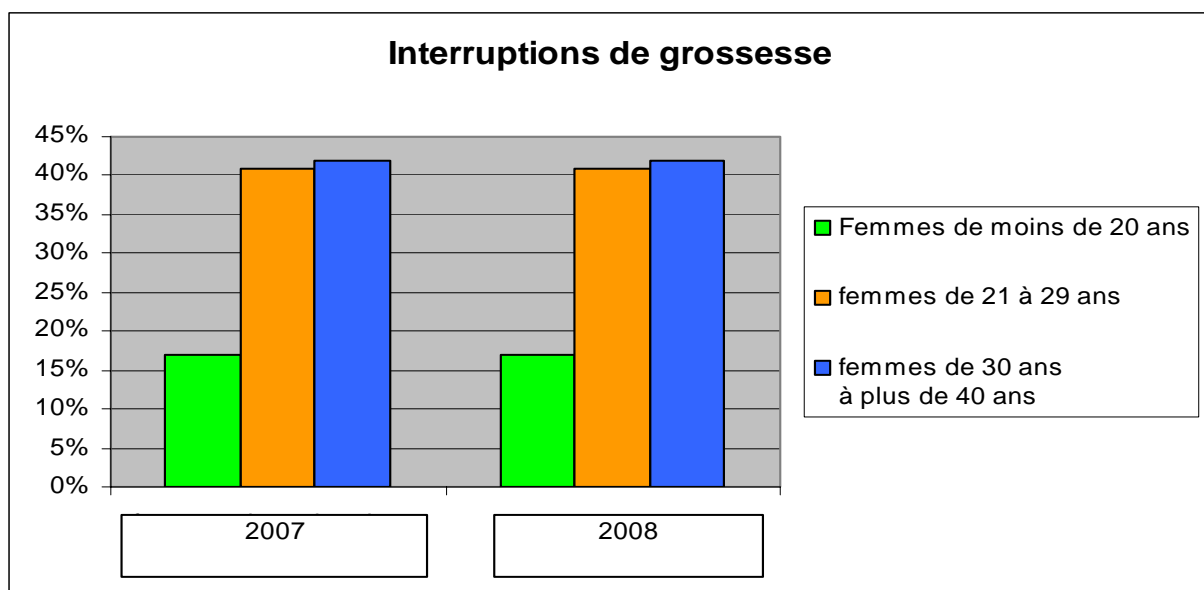
Après évaluation de la situation, une participation financière est demandée aux personnes désirant être suivies régulièrement par une conseillère.

5. Interruptions de grossesse

En ce qui concerne les statistiques à propos des interruptions de grossesse, le nombre des personnes vues en gynécologie au NHP par les conseillères en planning familial est stable : **206** personnes (195).

La répartition selon les tranches d'âge ressemble à celle des années précédentes : **41%** des femmes ayant recours à l'IVG sont âgées de 21 ans à 29 ans, **30%** des femmes de 30 ans à 40 ans et **12%** de 40 ans et plus; **17%** ont moins de 20 ans.

Les jeunes adolescentes de 14 à 17 ans, restent heureusement peu représentées depuis plusieurs années : **6%**.



61% (61%) sont de nationalité suisse, **39%** (39%) sont de nationalité étrangère.

La prise en charge précoce de la demande d'interrompre une grossesse dans les 7 premières semaines qui suivent les dernières règles permet d'utiliser la **méthode médicamenteuse** par Mifégyne; son utilisation continue d'augmenter et représente cette année **68%** (61%) du total des interruptions, les autres interruptions se faisant par aspiration suivie d'un curetage.

6. Accueil des groupes

Il s'agit principalement de groupes d'élèves envoyés par le GIS, les médecins scolaires, les institutions spécialisées ou de classes d'élèves ou d'étudiants que nous voyons à la demande des enseignants.

Concernant les écoles du secondaire inférieur, supérieur et les institutions, nous avons accueilli **42** classes (46 en 2007), soit au total **276** adolescents (369 en 2007), pour une présentation des prestations du planning familial et une animation sur des thèmes liés à la contraception, la prévention des grossesses et des infections sexuellement transmissibles. Le temps consacré à chaque groupe représente une moyenne d'une heure trente. Dans la mesure des possibilités, ces interventions sont suivies d'évaluations. Notons que depuis deux ans, nous demandons systématiquement une participation financière des écoles pour la prestation donnée.

A la demande du médecin-chef du service d'obstétrique-gynécologie, nous rencontrons 2 fois par année les nouveaux assistants avec qui nous allons collaborer pour la mise au courant de notre mandat avec les accouchées et les femmes hospitalisées en gynécologie. Nous avons aussi présenté le travail du planning familial et animé des thèmes de discussion lors de rencontres avec des professionnels et des résidents de diverses institutions ainsi qu'avec des associations du canton, soit **69** personnes.

7. Autres prestations

- En mai, lors d'une conférence réunissant les pharmaciens du canton et à la demande du représentant du laboratoire Sandoz SA pour la Norlevo Uno, la responsable du service a présenté le travail des conseillères concernant la remise de la contraception d'urgence Norlevo Uno et elle a répondu aux nombreuses questions des **47 pharmaciens présents**.
- Emissions de radio sur RTN : par 2 fois, la responsable du service est intervenue, en avril lors de l'émission en direct « Ouvrez les guillemets » et en septembre, lors de la Journée mondiale de la contraception.
- Engagement de chacune des conseillères dans divers comités professionnels ou associés au Planning familial, à titre de présidente ou membre.

D'entente avec les responsables hiérarchiques de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, une réflexion est menée afin de réunir les compétences des 2 centres de Planning du canton, lorsqu'il s'agit de mettre sur pied des actions communes aux 2 services, par exemple :

- Affiches ciblées sur la sexualité et la contraception pour les adolescents, réalisées par les 2 centres et distribuées en janvier 2008 dans tous les collèges secondaires du canton ainsi que dans les institutions s'occupant d'adolescents.

- Conférence sur les mutilations génitales féminines (MGF) organisée conjointement par les 2 centres, qui a eu lieu le 20 octobre à l'auditorium de l'Hôpital Pourtalès et a réuni environ **85 professionnels** de gynécologie, pédiatrie, obstétrique, et médecine scolaire.
- Discussion avec le médecin cantonal sur la vaccination contre le virus HPV pour les jeunes filles, qui a abouti finalement par la possibilité de vaccination par le Planning de La Chaux-de-Fonds, dont la structure de centre prescripteur permet cette prestation, contrairement à Neuchâtel, centre informateur.

8. Formations diverses

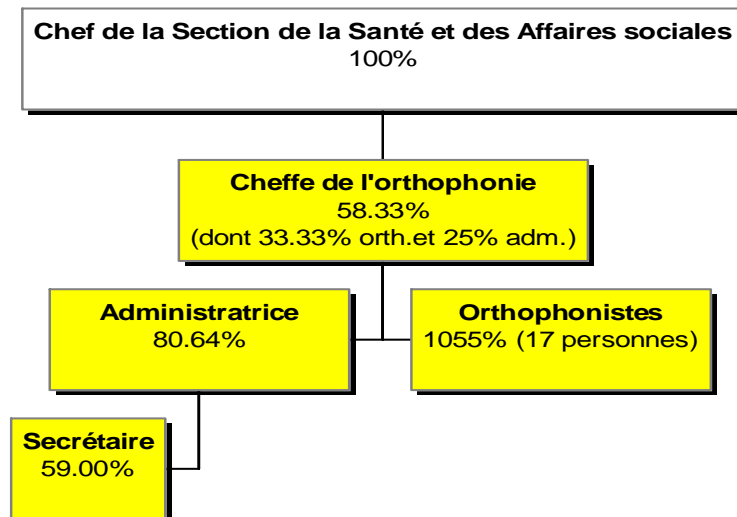
Les conseillères ont suivi les 4 séminaires annuels de formation continue à Lausanne, ainsi que d'autres conférences réparties entre elles.

Elles ont aussi bénéficié de 9 séances de supervision, qu'elles partagent avec leurs collègues de La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de la formation continue de la Ville, Catherine Stangl suit la formation continue en gestion publique, option « Pilotage d'équipes », en vue de l'obtention du certificat en gestion publique en 2009.

Centre d'orthophonie

1. Personnel



A fin 2008, le centre dispose de 11 postes officiels (dont 11h en institution). Deux orthophonistes parties en congé de grossesse en novembre ont pu être remplacées pratiquement sans interruption des traitements.

Le personnel administratif compte deux secrétaires (136%). Une stagiaire de commerce a terminé son stage en août et une apprentie de commerce a été mise à disposition par la Section des Affaires sociales dès septembre pour une demi-journée par semaine.

2. Perfectionnement professionnel et formation continue

Les orthophonistes ont suivi ou poursuivi des perfectionnements dans les domaines suivants :

- formation pour la rééducation des troubles logico-mathématiques et dyscalculie
- formation en soutien gestuel
- cours de formation continue organisés par la HEP BEJUNE : conduites d'entretien, maths, résilience
- séminaires organisés par l'Uni de Neuchâtel dans le cadre de la formation des orthophonistes
- journées organisées par l'Uni de Genève : retard de langage, efficacité des traitements orthophoniques, dyscalculies
- journées organisées par le SUPEA sur le thème des « difficultés d'apprentissage »
- colloque d'orthophonie sur le thème des « acquisition du langage, apprentissage et interaction »
- plusieurs conférences organisées par l'ADSR

Plusieurs orthophonistes poursuivent des supervisions dans le domaine de la neuropsychologie, la dysphasie, les troubles logico-mathématiques et le bégaiement.

Le centre a sollicité Madame Maria Vilona, spécialisée dans l'éthique professionnelle, pour une supervision d'équipe à trois reprises. Ces rencontres ont suscité l'entière satisfaction du personnel qui reconduira cette prestation en 2009.

Lors des colloques administratifs, l'équipe a réfléchi au problème de la liste de traitement et de bilan. Une partie importante de ce temps a été également occupé à la mise en place des nouvelles directives imposées par l'OES.

Le perfectionnement cantonal qui réunit le personnel des trois centres communaux s'est passé sur une journée. Les orthophonistes ont rencontré M. Habib, neurologue, sur le thème des dyslexies.

3. Permanences et collaborations diverses

3.1. Permanences

On rappellera en préambule que la Ville de Neuchâtel dessert une vingtaine de communes avec lesquelles elle est liée par convention et qui participent à la couverture du déficit de notre centre. Cette participation se calcule sur la base des heures de traitement prodiguées aux enfants de ces communes. Durant l'année scolaire 2007-2008, les prestations fournies dans les permanences décentralisées se sont réparties de la manière suivante :

• A Cornaux, 10, rue des Fontaines	1 orthophoniste	9h30
• A Colombier, 3, rue du Collège	4 orthophonistes	39h30
• A Boudry, 2, rue du Temple	2 orthophonistes	16h30
• A Fleurier, 8, rue du Temple	4 orthophonistes	42h15
• A St-Aubin, annexe du collège primaire	1 orthophoniste	6h30

A Boudry et à Neuchâtel, devant l'affluence de signalements et le délai de prise en traitement, une solution a dû être trouvée en fin d'année. Ainsi, une orthophoniste déléguée à la permanence de Fleurier, a été « rapatriée » pour une demi-journée à Neuchâtel et une demi-journée à Boudry. Cette solution permettra temporairement de soulager légèrement ces deux sites dès janvier 2009.

3.2. Institutions

- Fondation L'enfant c'est la vie (Belmont) 1 orthophoniste 11h.

3.3. Collaborations diverses

Des membres de l'équipe se sont rendues aux réunions de l'ADsr (association dyslexie suisse romande) et du Réseau dysphasie.

Certaines ont reçu des étudiantes s'intéressant à la profession pour le visionnement d'une cassette et un entretien.

Deux orthophonistes ont présenté l'orthophonie dans le cadre de la formation des enseignants BEJUNE.

4. Université

Comme chaque année, le centre a accueilli deux étudiantes en stage court de septembre 2008 à février 2009.

Deux stagiaires ont terminé leur stage long en juin.

La mise en place du Master d'orthophonie aura des répercussions dès 2009 pour les centres de stage. Jusqu'à présent, les centres accueillait alternativement des stagiaires de 3^{ème} et 4^{ème} année pour des périodes de respectivement 6 mois et un an. Dès la rentrée 2009-2010, il sortira une volée d'orthophonistes par année, alors qu'il n'y en avait qu'une tous les deux ans. Les centres devraient donc accueillir des stagiaires de 4^{ème} année en stage d'observation de courte durée et simultanément des stagiaires de 5^{ème} année pour des stages longs. La perte financière déjà occasionnée par la formation d'une stagiaire dans un centre en sera augmentée. D'autre part, l'indemnité versée par l'Université aux responsables de stage disparaîtra. Une réflexion est actuellement menée entre l'Université et les centres d'orthophonie des 3 villes pour trouver une issue commune à cette problématique.

5. Divers

Sur les 666 enfants vus au centre en 2008, les traitements de 521 d'entre eux sont pris en charge financièrement par l'OES, 114 par les parents et la commune de domicile et 31 n'ont pas eu besoin de traitement.

Après avoir atteint un pic de 8 mois en été 2008, la liste d'attente de traitement a pu être ramenée à 6 mois en fin d'année. D'autre part, le nombre d'enfants non encore examinés s'élève à 43 en décembre.

La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle empêche de prodiguer des prestations adéquates dans certains cas lourds : une prise en charge 2 fois par semaine, par exemple, n'entre plus en ligne de compte sous peine de voir se rallonger encore le délai d'attente.

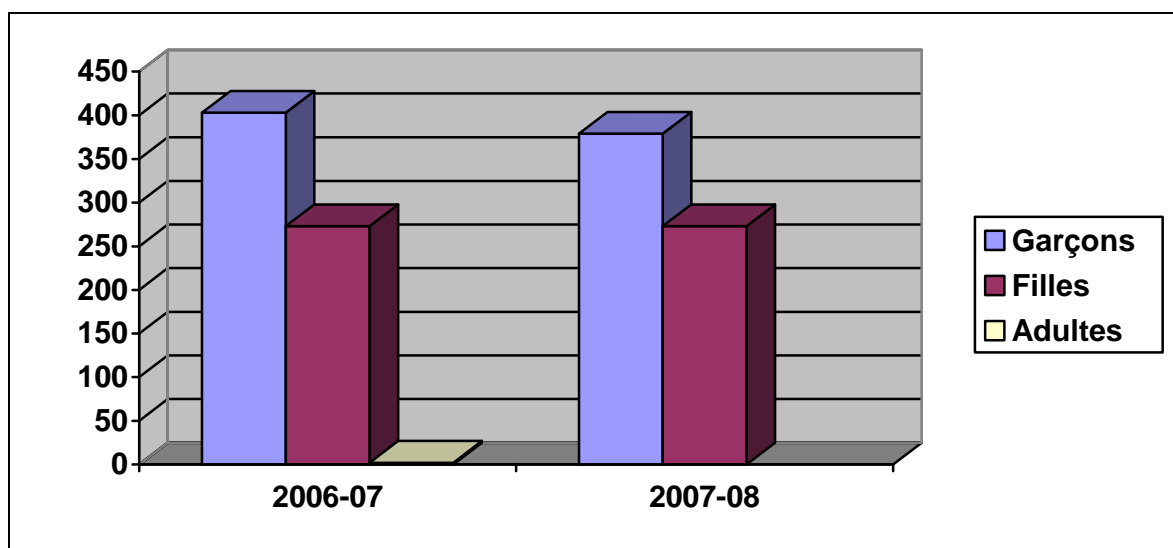
Une collaboration étroite avec l'OES, en la personne de Daniel Marthe, a permis le passage du système de financement des traitements par l'AI à celui du canton. Il a quand même fallu une année pour que les directives soient coordonnées et appliquées correctement par les nombreux acteurs concernés par l'orthophonie. La mise en place a occasionné une charge supplémentaire de travail non négligeable pour les secrétaires.

Pour rappel, le tarif en vigueur avec l'AI (Fr. 96.-/heure) est conservé par l'OES pour les années transitoires 2008-2011, sans réajustement selon l'indice suisse des prix à la consommation.

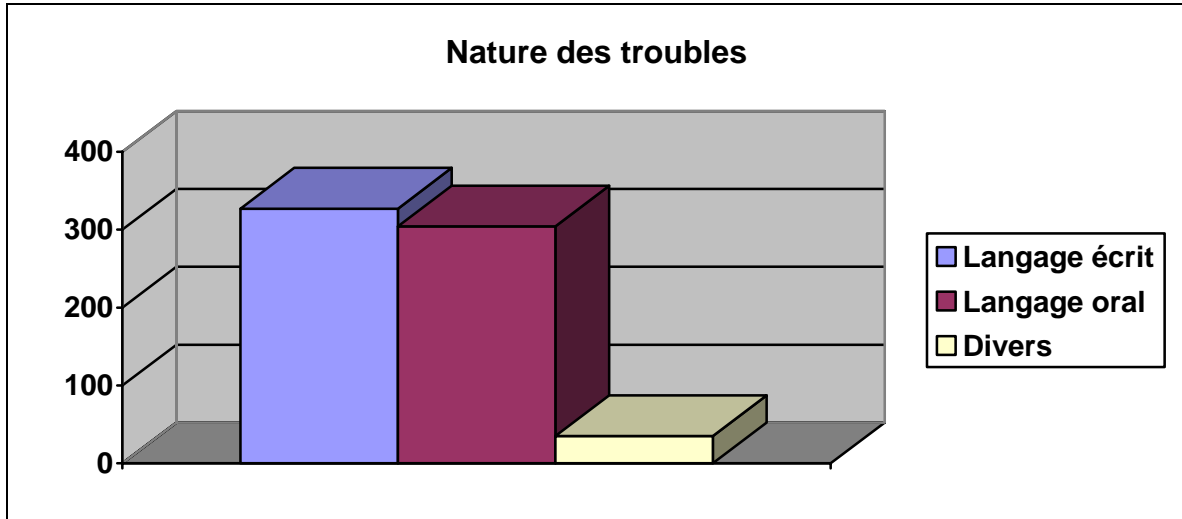
Dans la perspective de 2011, des statistiques ont été fournies à l'OES par les centres et le COLIN (Centre des orthophonistes logopédistes indépendants neuchâtelois), afin d'établir les besoins en orthophonie sur le plan cantonal.

6. Statistiques

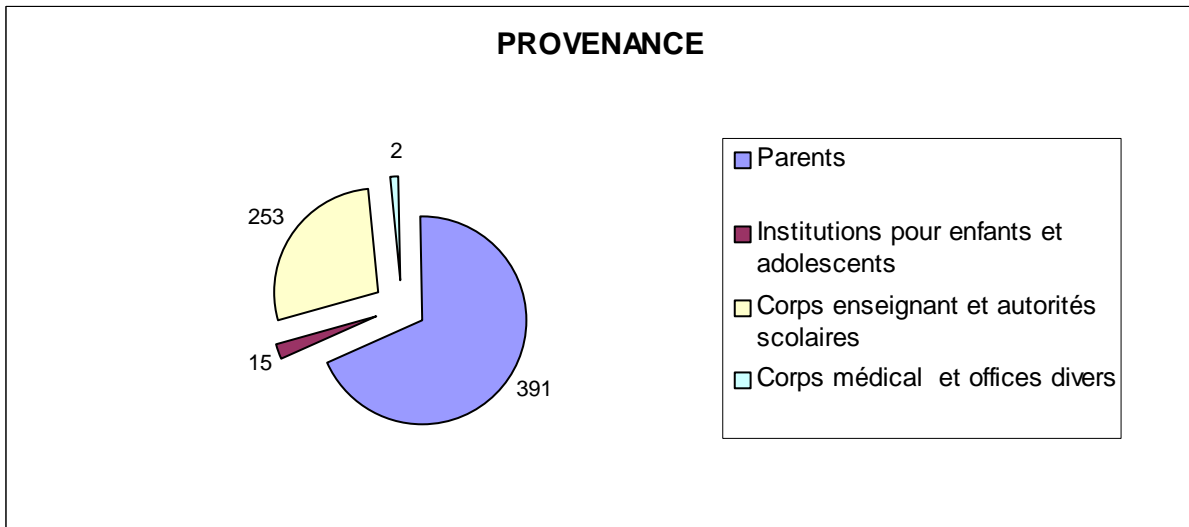
Année scolaire :		2006-2007	2007-2008
Nombre de cas	Garçons	403	379
	Filles	273	287
	Adultes	2	0
	Total des cas	678	666



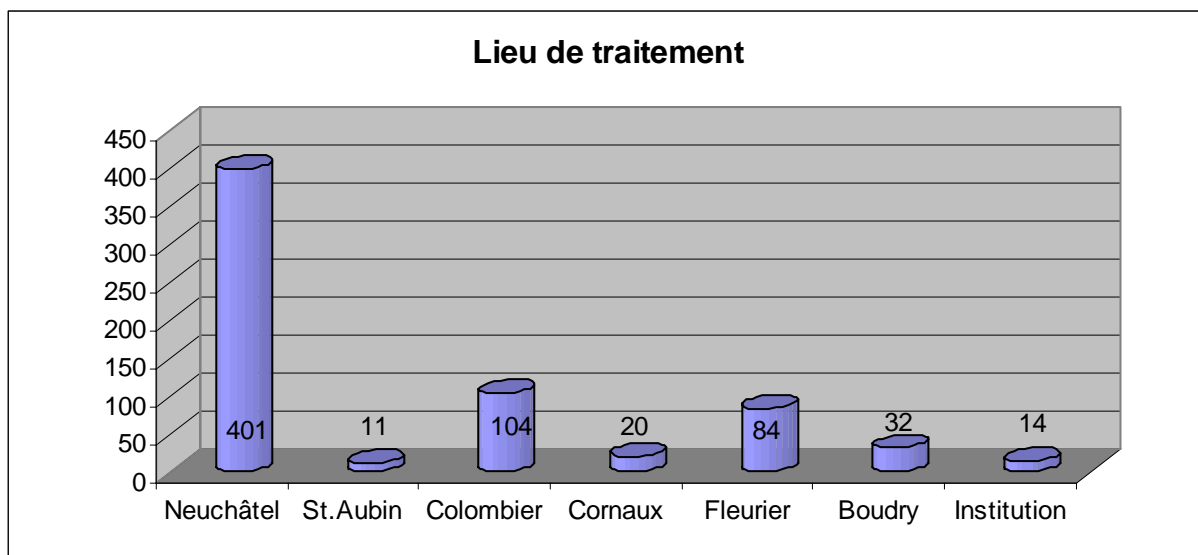
Nature des troubles	Langage écrit	327
	Langage oral	304
	Divers	35



Provenance	Parents	391
	Institutions pour enfants et adolescents	15
	Corps enseignant et autorités scolaires	253
	Corps médical et offices divers	2



Lieu d'examen ou de prise en charge	Centre	401
	Permanences	251
	Institutions pour enfants et adolescents	14



Domicile	Commune siège du Centre	382
	Autres communes neuchâteloises	270
	Autres cantons	0
	Institutions pour enfants et adolescents	14
A fin juillet 2008	Cas en cours	409
	Cas terminés ou ne relevant pas de l'orthophonie	161
	Cas en attente déjà examinés	96
	Cas en attente non examinés	19